

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1564

18 juin 2014

### SOMMAIRE

Berlo Soparfi S.A. ....	75026	Daolux AG .....	75033
Brahms Construction S.à.r.l. ....	75027	Dec Capital, Sàrl .....	75034
BR Europe Parallel (Lux) S.à r.l. ....	75026	Dec Second Capital S.à r.l. ....	75034
BR Jack S.à r.l. ....	75027	Deidesheim Investments S.à r.l. ....	75034
BR Sun S.à r.l. ....	75027	Descoda S.A. ....	75034
Cana Capital International .....	75030	DH Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	75035
Candar Finance S.à r.l. ....	75026	Digen S.A. ....	75035
Candar Finance S.à r.l. ....	75028	Digen S.A. ....	75035
Carioca Sol S.A. ....	75031	Digital Republik S.à.r.l. ....	75031
Carman .....	75029	DJE Investment S.A. ....	75033
Casa Alta S.à r.l. ....	75031	Domaine Viticole DECKER-WEYRICH S.C.l. ....	75069
Cerigo Développement S.à r.l. ....	75028	Eastern S.à r.l. ....	75035
Cinven Manco S.à r.l. ....	75028	Espirito Santo Health Care Investments S.A. ....	75034
Citée Car .....	75032	European Footwear Distributors S.à r.l. .....	75036
Coditel Management S.à r.l. ....	75029	Finest Italian Food .....	75063
Colaya Holding S.A. ....	75029	Goldman Sachs Lux Investment Funds ...	75066
ComLux Furniture Holding S.à.r.l. ....	75030	Ice Man SA .....	75071
Comptoir Technique et Industriel S.A. ...	75028	Immobiliare SA .....	75072
Comptoir Technique et Industriel S.A. ...	75031	Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l. ....	75072
Concept.Com S.A. ....	75030	Redpier Holdings S.à.r.l. ....	75053
Contact Peintures S.à r.l. ....	75026	Sea-Invest Corporation S.A. ....	75043
Costavert S.à r.l. ....	75032	Watkins Holdings S.à.r.l. ....	75036
Courtignac S.A. ....	75032	Watkins Holdings S.à.r.l. ....	75057
Cuzco .....	75033		
Danieldale S.à r.l. ....	75031		
Danieldale S.à r.l. ....	75032		

**Berlo Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 85.881.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055175/10.

(140063253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

**BR Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.150.

1. Il est à noter qu'en date du 9 décembre 2013 la dénomination sociale de l'associé unique de la Société, MGP Europe Parallel (Malta) Ltd. a été changée à BR Europe Parallel (Malta) Ltd..

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 26 mars 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

- L'associé unique a nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 mars 2014.

*Pour BR Europe Parallel (Lux) S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2014055180/20.

(140063410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

**Candar Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014055185/10.

(140064036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

**Contact Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 123.070.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2014*Il résulte de l'AGE tenue ce 1<sup>er</sup> février 2014 ce qui suit:

1° Démission de son poste de gérant administratif de Mme Yasmina BENCHIKH domiciliée 18, Rue de l'Europe à F-57480 Sierck-les-Bains

2° Nomination au poste de gérant administratif de Mr Marco FRANCESCHINI domicilié 18, Rue de l'Europe à F-57480 Sierck-les-Bains.

Contact Peintures Sarl

Référence de publication: 2014055213/14.

(140063199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

**BR Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.199.275,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.137.

1. Il est à noter qu'en date du 9 décembre 2013 les dénominations sociales des associés de la Société, MGP Europe (Lux) S.à r.l. et MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., ont été changées respectivement à BR Europe (Lux) S.à r.l. et BR Europe Parallel (Lux) S.à r.l.

2. Extrait des résolutions des associés du 27 mars 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

- Les associés ont nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 mars 2014.

*Pour BR Jack S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2014055181/21.

(140064091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Brahms Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 145.224.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 10/03/2014*

1) Nouvelle adresse de l'associé Monsieur Brahim CHAUCHE: 18, route de Zoufftgen L-3598 Dudelange

2) Monsieur Brahim CHAUCHE n'est plus gérant.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014055183/12.

(140064052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**BR Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.362.

1. Il est à noter qu'en date du 9 décembre 2013 les dénominations sociales de MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l. et MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l., des associés de la Société ont été changées respectivement à BR Europe AIV (Lux) S.à r.l. et BR Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l.

2. Extrait des résolutions des associés du 25 mars 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

- Les associés ont nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 mars 2014.

*Pour BR Sun S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante A*

Référence de publication: 2014055182/21.

(140063572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Candar Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 130.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014055186/10.

(140064037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Cerigo Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.906.665,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 144.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055191/10.

(140063752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Cinven Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 163.645.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Cinven Manco S.à r.l. (la «société») du 18 février 2013*

Acceptation du changement de l'adresse professionnelle de Monsieur James Bermingham du 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg pour l'adresse du 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014055192/16.

(140064041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Comptoir Technique et Industriel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 6.229.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 6 mai 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société que les mandats de:

- Monsieur Arny LASAR, en tant que Administrateur et Président;
  - Monsieur Roland DE CILLIA, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, Route d'Arlon, en tant que Administrateur;
  - Monsieur Jean-Marie BODEN, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, Route d'Arlon, en tant que Administrateur;
  - Benoy Kartheiser Management S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes;
- ont été renouvelés pour une période de 6 années, c'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014055212/18.

(140063916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Coditel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.176.

En date du 29 novembre 2013, Codilink S.à r.l, 5, avenue Guillaume Kroll L-1882, Luxembourg - détenteur de 6.000 parts sociales de la société Coditel Management S.à r.l: - transfère 6.000 parts sociales à Altice Holdings S.à r.l., 3, boulevard Royal L-2449, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055193/12.

(140063229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Colaya Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 129.205.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 3 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- Société anonyme COLAYA HOLDING SA, dont le siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, a été dénoncé en date du 28 juillet 2009, (N° R.C.S.B129.205)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2014 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014055194/20.

(140063590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Carman, Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 143.770.

*Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 9 avril 2014*

«

5. L'Assemblée Générale décide d'élire Administrateurs:

M. Rodolphe Collinet

M. Yves Schoonejans

M. Jacques-Bernard de Jongh

M. Fabrice Frère, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg,

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

6. L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer DELOITTE Audit 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur indépendant de la Société dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

*Pour la société CARMAN*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014055201/22.

(140063598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**ComLux Furniture Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.998.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014055195/11.

(140063988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Concept.Com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.728.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue en date du 11 avril 2014, que

L'assemblée a pris note de la reconduction de mandat de Monsieur Philippe DAUVERGNE de ses fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 avril 2014 que les Administrateurs ont nommé aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Philippe DAUVERGNE, dirigeant de société, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses (France), demeurant au 23, rue Pierre Maisonnnet, L-2113 Luxembourg. Il sera chargé de la gestion journalière et pourra engager la société par sa signature individuelle. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2014055196/23.

(140063873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Cana Capital International, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 128.548.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 3 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- Société à responsabilité limitée CANA CAPITAL INTERNATIONAL Sàrl, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 8 février 2011, (N° R.C.S.B128.548)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2014 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014055199/20.

(140063589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Carioca Sol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 105.173.

Le bilan de la société au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2014055200/12.

(140063424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Casa Alta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.  
R.C.S. Luxembourg B 108.928.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la société le 11/04/2014*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg au 128, Rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Signature  
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014055202/12.

(140063862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Digital Republik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055221/9.

(140063230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Danieldale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 128.937.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055223/9.

(140064028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Comptoir Technique et Industriel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 6.229.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 mars 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Claude WEYDERT, en tant que Directeur de la société, expire le 01.04.2014 et qu'il sera renouvelé à partir du 01.04.2014 pour une période de 6 années jusqu'au 01.04.2020.

Luxembourg, le 11 mars 2014.  
Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014055211/12.

(140063916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Citée Car, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Luxembourg, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 163.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014055208/11.

(140063743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Costavert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 38, Haaptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 183.745.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2014*

*Première résolution*

Est nommé gérante technique de la société, Madame PEREIRA Sandra, gérante, née le 25 Octobre 1979 à Fafe (P), demeurant à L-9834 Holzthum, 4a, rue de Lellingen, en remplacement de Monsieur FERREIRA DA COSTA David Miguel, gérant, né le 14 septembre 1982 à Porto (P), demeurant à L-9707 Clervaux, 1, Rue de la Gare.

Pour les domaines techniques, la société sera valablement engagée par la signature de la gérante technique.

Pour les domaines administratifs, la société sera valablement engagée par la signature du gérant administratif.

Fait et passé à Hosingen, le 17 avril 2014.

COMPTABILITE STC

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014055214/17.

(140063737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Courtignac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 135.228.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 Novembre 2012 à 14.00 heures*

L'assemblée Générale reconduit les mandats de Marc Ambroisien, Jean Chaillier, Reinald Loutsch et Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et Fiduciaire Simmer & Lereboullet S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18B rue de la Chapelle, L-8017 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B 73846, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Novembre 2012.

*Pour la société*

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2014055215/17.

(140063614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Danieldale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 128.937.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055224/9.

(140064029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---



**Cuzco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.493.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19.03.2014 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, REMIENCE Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société, AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. L'Assemblée renouvelle également le mandat de l'Administrateur Délégué, à savoir Monsieur REMIENCE Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014055219/18.

(140063821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Daolux AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 54.071.

—  
*Extrait du rapport de la réunion du conseil d'administration tenue à 08.15 heures le 07 avril 2014*

*Extrait des résolutions*

Après discussion pleine et entière,

1. Le Conseil d'Administration constate que le siège social de la société a été transféré du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 9, Boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, en date du 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014055225/12.

(140063275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**DJE Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 90.412.

—  
*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der DJE Investment S.A.*

Die Ordentliche Generalversammlung der DJE Investment S.A. vom 17. April 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl als Verwaltungsrat stellen sich:

Dr. Jens Ehrhardt (Vorsitzender)

Dr. Ulrich Kaffarnik (stellv. Vorsitzender)

Dr. Jan Ehrhardt (Mitglied)

Peter Schmitz (Mitglied)

Bernhard Singer (Mitglied)

Julien Zimmer (Mitglied)

Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat wieder gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 17. April 2014.

*Für DJE Investment S.A.*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014055236/24.

(140063878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Dec Capital, Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 91.933,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 87.269.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055226/10.

(140063815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 239.464.494,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 88.483.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055227/10.

(140063816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Deidesheim Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.368.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055228/9.

(140063296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Descoda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 115.002.

**EXTRAIT**

Mme Larisa REIFER a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 25 mars 2014.

Pour extrait conforme  
Simon BAKER  
*Administrateur*

Référence de publication: 2014055230/12.

(140063833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Espirito Santo Health Care Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 172.560.

Par lettres datées du 31 mars 2014, MM. Carlos Augusto OLIVEIRA GAMBOA et Gonçalo Nuno GUERREIRO CA-  
DETE, Administrateurs de la Société, ont donné leur démission et se sont démis de leurs fonctions, avec effet immédiat.  
Ils ne seront pas pourvus à leur remplacement.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration a, par conséquent, été réduit de 5 à 3 membres.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2014055267/13.

(140063200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**DH Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 125.067.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055233/10.

(140063897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Digen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 53.232.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055234/10.

(140064057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Digen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 53.232.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de manière extraordinaire le 22 novembre 2013, que les mandats de M. Jean Lonien, administrateur et administrateur-délégué, M. Claude Lonien, administrateur, M. Robert Becker, administrateur, ainsi que de la société ROBE S.A., commissaire aux comptes, étant venus à échéance, l'assemblée générale a décidé de les renouveler pour une nouvelle période prenant fins lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pour avis et extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014055235/17.

(140064058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 150.088.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 avril 2014*

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que Messieurs David CATALA et Hugo FROMENT, gérants, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Eastern S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014055244/17.

(140063647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**European Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 108.840.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 avril 2014*

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que Messieurs David CATALA et Hugo FROMENT, gérants, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour *European Footwear Distributors S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014055253/17.

(140063678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Watkins Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 39.970,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 163.911.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth (30<sup>th</sup>) day of May,  
before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the General Meeting) of Watkins Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR26,776, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under registration number B 163911 (the Company).

The Company was incorporated on 19 September 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) n° 2891 of 25 November 2011. The articles of association of the Company (the Articles) were amended on 30 May 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary public, not yet published in the Official Gazette.

THERE APPEARED:

(1) Watkins LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, United Kingdom, and registered at the Companies House of the United Kingdom under registration number SL9336 (Watkins LP),

duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Sophie HENRYON, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(2) Redpier LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, United Kingdom, and registered at the Companies House of the United Kingdom under registration number SL9335 (Redpier LP, and together with Watkins LP, the Shareholders),

duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Sophie HENRYON, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to the minutes of a meeting of the board of managers of the Company held on 25 April 2014 and the minutes of a meeting of the board of managers of Northsea Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR18,001, and registered with the Register under registration number B 163915 (the Absorbed Company, and together with the Com-

pany, the Merging Companies) held on 25 April 2014, the respective board of managers of the Merging Companies (together, the Boards of Managers) have decided to approve the completion of a normal merger between the Company, as absorbing company, and the Absorbed Company, as absorbed company, through the absorption of the latter by the former (the Merger) in accordance with the terms of a merger plan dated 25 April 2014 drawn up by the Boards of Managers in accordance with provisions of article 261 of the law of the Grand Duchy of Luxembourg dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Law), and published in the Official Gazette n° 1080 on 29 April 2014 (the Merger Plan).

The Shareholders, duly and validly represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. all the 26,776 ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR1 each, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR26,776, are present or duly and validly represented so that the Shareholders may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. the Shareholders have been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

1. Waiver of convening requirements;

2. Acknowledgment of the completion of all the formalities prescribed by article 267 of the law of the Grand Duchy of Luxembourg dated 10 August 1915 governing commercial companies;

3. Approval of the normal merger between the Company and Northsea Holdings S.à r.l. as a result of which the Company shall absorb Northsea Holdings S.à r.l. without liquidation of the latter;

4. Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR13,194 in order to bring the same from its current amount of EUR26,776, represented by 26,776 ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR1 each, up to a new amount of EUR39,970, through the creation and issuance of 13,194 new ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR1 each, which shall be fully paid up by Northsea LP in consideration for the contribution of all the assets and liabilities of Northsea Holdings S.à r.l. to the Company, which shall be effected within the frame and for the purpose of the above-mentioned merger, having a net asset value of EUR3,776,088;

5. Authorisation and approval of the amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above-mentioned increase of the share capital of the Company;

6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power of attorney granted to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company in the share register of the Company and to see to any formalities required, necessary and/or useful in connection therewith; and

7. Miscellaneous.

III. after due and careful consideration, the General Meeting has unanimously adopted the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being present or duly and validly represented at the present General Meeting, the General Meeting expressly waives any requirement which may be contained in the Articles or otherwise with respect to convening notices, the Shareholders duly and validly represented at the General Meeting considering themselves as duly and validly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance of the General Meeting.

#### *Second resolution*

The General Meeting acknowledges having due knowledge of the documents listed in article 267 (1) a) and

b) of the Law and which are as follows:

1. the Merger Plan; and

2. the annual accounts of the Company for the financial years ended 31 December 2011, 31 December 2012 and 31 December 2013.

The General Meeting confirms that in accordance with provisions of article 267 of the Law, the documents listed above were at its disposal as well as at the disposal of Northsea LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Scotland, United Kingdom, and registered at the Companies House of the United Kingdom under registration number SL9334 (Northsea LP), at the respective registered office of the Merging Companies at least one (1) month prior to the adoption of the present resolutions.

The General Meeting acknowledges that in accordance with provisions of article 265 (3) of the Law, the Shareholders have fully waived the requirement for the board of managers of the Company to (i) prepare a detailed written report established for consideration by the sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, of each of the Merging Companies, as the case may be, explaining the Merger Plan and setting forth and outlining the legal and economic grounds for the Merger Plan, in particular for the share exchange ratio, as provided for by article 265 (1) of the Law and (ii) provide the information referred to in article 265 (2) of the Law regarding any material change in the assets and liabilities which occurred between the date of the preparation of the Merger Plan and the date of the adoption

of the resolutions of the respective sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, of each of the Merging Companies, as the case may be, resolving, inter alia, upon the approval of the Merger Plan.

The General Meeting further acknowledges that in accordance with provisions of article 266 (5) of the Law, the Shareholders have fully waived the audit requirements of section XIV of the Law, including, for the avoidance of doubt, the requirement to have the Merger Plan examined by one or several independent expert(s) (expert(s) indépendant(s)) and the preparation of written reports by such independent expert(s) (expert(s) indépendant(s)) for consideration by the sole shareholder or shareholders of each of the Merging Companies regarding, inter alia, the determination of the exchange ratio, in accordance with provisions of article 266 (1) of the Law.

In consideration of the above, the General Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly complied with.

#### *Third resolution*

The General Meeting resolves to approve the Merger and the related Merger Plan, as outlined above.

The General Meeting acknowledges that the completion of the Merger is subject to a condition precedent (the Condition Precedent), consisting in the completion of a normal merger between the Company, acting as absorbing company, and Redpier Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 18,001, and registered with the Register under registration number B 163893 (Redpier Holdings), acting as absorbed company, which shall become effective between the Company and Redpier Holdings on the date of the adoption of decisions of each one of the respective sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, as the case may be, of the Company and Redpier Holdings S.à r.l. approving that merger, with all of the actions required by the relevant merger plan (the First Merger).

The General Meeting further resolves that the First Merger has been completed further to the adoption of certain resolutions of the sole shareholder of Redpier Holdings and the holding of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company before the undersigned notary public for the purpose of approving the First Merger on the date of, but prior to, this General Meeting and that the Condition Precedent is therefore satisfied.

The General Meeting then resolves to approve that all the operations and transactions of the Absorbed Company which are still or have been carried out by the Absorbed Company since 1 January 2014 shall be deemed for accounting purposes as being or having been carried out by the Company.

The General Meeting finally resolves to approve that the Merger shall be effective between (i) the Merging Companies as of the date of the resolutions of the sole shareholder or the extraordinary general meeting of shareholders of each of the Merging Companies, as the case may be, resolving upon the Merger, and (ii) towards third parties from the date of the publication of the resolutions of the sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, of each of the Merging Companies, as the case may be, in the Official Gazette (the Effective Date).

As a result of the completion of the Merger and with effect as of the Effective Date, the General Meeting acknowledges:

- (i) the universal transfer of all of the assets and liabilities (transmission universelle de patrimoine) of the Absorbed Company to the benefit of the Company;
- (ii) the dissolution without liquidation of the Absorbed Company; and
- (iii) that the Company shall issue the New Shares (as this term is defined below) to Northsea LP, as resolved upon by the fourth resolution below of the present General Meeting.

#### *Fourth resolution*

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company in consideration for the contribution of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, which shall be effected within the frame and for the purpose of the Merger, and having a net asset value of EUR3,776,088.

The General Meeting further resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR13,194 in order to bring the same from its current amount of EUR26,776, represented by 26,776 ordinary shares, having a nominal value of EUR1 each, up to a new amount of EUR39,970 through the creation and issuance of 13,194 new ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 each (the New Shares).

The General Meeting further resolves to acknowledge and approve the contribution of an aggregate amount of EUR3,762,894 to the credit of the merger premiums account (compte 112 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes de fusion) of the Company.

#### *Subscription - Payment*

Northsea LP, duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Sophie HENRYON, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, hereby declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares shall be fully paid up by Northsea LP through the contribution of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, which shall be effected within the frame and for the purpose of the Merger, having a net asset value of EUR3,776,088 (the Contribution).

The Contribution shall be contributed to the benefit of the Company and allocated as follows:

- (i) an amount of EUR13,194 to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company; and
- (ii) an amount of EUR3,762,894 to the merger premiums account (compte 112 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes de fusion) of the Company.

As a consequence of the above, all the New Shares, representing an aggregate nominal subscription price of EUR13,194, have been fully paid up by Northsea LP to the Company through the completion of the Contribution.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company, as outlined above, the General Meeting expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate amount EUR39,970, shall be held in the following proportions:

- (i) 18,001 ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR1 each, shall be held by Watkins LP;
- (ii) 8,775 ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR1 each, shall be held by Redpier LP; and
- (iii) 13,194 ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR1 each, shall be held by Northsea LP.

As a result of the above, the General Meeting hereby expressly acknowledges and approves that Northsea LP shall from now on be deemed a new shareholder of the Company and participate to the General Meeting and vote on the remaining items of the Agenda as a new shareholder of the Company, having declared itself duly informed for the purpose thereof.

#### *Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary public declares that he has verified and certifies the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities required to be carried out by the Company and of (ii) the Merger Plan.

#### *Fifth resolution*

The General Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital of the Company referred to above and which shall now read as follows:

“The share capital of the Company is EUR39,970 (thirty-nine thousand nine hundred and seventy Euros) divided into 39,970 (thirty-nine thousand nine hundred and seventy) shares with a nominal value of EUR1 (one Euro) each (“the Shares”). In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

#### *Sixth resolution*

The General Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company, or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the issuance of the New Shares, as outlined above, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares with the Register and to the relevant publication in the Official Gazette and more generally to accomplish any and all formalities which may be required, necessary, and/or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de mai,  
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) de Watkins Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à 26.776EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro d'immatriculation B 163911 (la Société).

La Société a été constituée le 19 septembre 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) n° 2891 en date du 25 novembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mai 2014 suivant un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Journal Officiel.

#### ONT COMPARU:

(3) WATKINS LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social sis 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni, et immatriculé auprès du Companies House of the United Kingdom sous le numéro d'immatriculation SL9336 (Watkins LP),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Mme Sophie HENRYON, employée, ayant son domicile professionnel sis 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

(4) REDPIER LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social sis 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni, et immatriculé auprès du Companies House of the United Kingdom sous le numéro d'immatriculation SL9335 (Redpier LP et ensemble avec Watkins LP, les Associés),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Mme Sophie HENRYON, employée, ayant son domicile professionnel sis 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Conformément au procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance de la Société tenue le 25 avril 2014 et au procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance de Northsea Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 18.001EUR, et immatriculée auprès du Registre sous le numéro d'immatriculation B 163915 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société, les Sociétés Fusionnantes) en date du 25 avril 2014, les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes (ensemble, les Conseils de Gérance) ont décidé d'approuver la réalisation d'une fusion normale entre la Société, en tant que société absorbante, et la Société Absorbée, en tant que société absorbée, par voie d'absorption de cette dernière par la première (la Fusion), conformément aux stipulations d'un projet commun de fusion en date du 25 avril 2014 préparé par les Conseils de Gérance conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et publié au Journal Officiel numéro 1180 du 29 avril 2014 (le Projet de Fusion).

Les Associés, dûment et valablement représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte que:

I. la totalité des 26.776 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à 26.776 EUR, sont présentes ou dûment et valablement représentées de sorte que les Associés peuvent valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-dessous);

II. les Associés ont été convoqués afin de délibérer sur les éléments figurant à l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Constatation de l'accomplissement de l'ensemble des formalités prévues à l'article 267 de la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

3. Approbation de la fusion normale entre la Société et Northsea Holdings S.à r.l. par voie d'absorption de cette dernière par la Société sans liquidation de Northsea Holdings S.à r.l.;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 13.194 EUR afin de porter celui-ci de son montant actuel de 26.776 EUR, représenté par 26.776 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, à un montant de 39.970 EUR, par la création et l'émission de 13.194 nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominal de 1 EUR chacune, qui seront entièrement souscrites par Northsea LP en contrepartie de l'apport de l'ensemble des éléments d'actif et passif de Northsea Holdings S.à r.l. à la Société, qui aura lieu dans le cadre de la fusion susmentionnée, ayant une valeur d'actif net de 3.776.088 EUR;

5. Autorisation et approbation de la modification de l'article 5.1 des statuts de la Société en vue d'y refléter l'augmentation de capital de la Société susmentionnée;

6. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés avec pouvoir donné à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement avec tout pouvoir de substitution à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises par la Société dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes les formalités requises, nécessaires et/ou utiles y afférentes; et

7. Divers.

III. qu'après avoir dûment considéré l'Ordre du Jour, l'Assemblée Générale a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:



### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou dûment valablement représentée à la présente Assemblée Générale, l'Assemblée Générale renonce aux formalités de convocation prescrites par les Statuts ou de quelque autre manière que ce soit, les Associés dûment et valablement représentés à l'Assemblée Générale se considérant comme dûment et valablement convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué en avance de la présente Assemblée Générale.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale reconnaît avoir pris connaissance des documents visés à l'article 267 (1) a) et b) de la Loi, qui sont les suivants:

1. le Projet de Fusion; et
2. les comptes annuels de la Société pour les exercices sociaux clos au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale confirme que, conformément aux dispositions de l'article 267 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus ont été mis à sa disposition ainsi qu'à la disposition de Northsea LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social sis 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni, et immatriculé auprès du Companies House of the United Kingdom sous le numéro d'immatriculation SL9334 (Northsea LP), au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant l'adoption des présentes résolutions.

L'Assemblée Générale reconnaît que, conformément aux dispositions de l'article 265 (3) de la Loi, les Associés ont entièrement renoncé à l'obligation pesant sur le conseil de gérance de la Société, de (i) préparer un rapport écrit détaillé établi à l'intention de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, expliquant le Projet de Fusion et exposant les motifs juridiques et économiques du Projet de Fusion, en particulier le rapport d'échange des parts sociales, conformément à l'article 265 (1) de la Loi et (ii) fournir les informations visées à l'article 265 (2) de la Loi concernant tout changement important de l'actif et du passif ayant eu lieu entre la date de la préparation du Projet de Fusion et la date de l'adoption des résolutions de l'associé unique respectif, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, se prononçant, entre autres, sur l'approbation du Projet de Fusion.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 266 (5) de la Loi, les Associés ont entièrement renoncé aux exigences d'audit de la section XIV de la Loi, en ce compris, afin d'éviter tout doute, l'obligation de faire procéder à l'examen du Projet de Fusion par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s) et la préparation de rapports écrits par ledit (lesdits) expert(s) indépendant(s) à l'intention de l'associé unique ou, le cas échéant, des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes relativement à, entre autres, la détermination du rapport d'échange, conformément aux dispositions de l'article 266 (1) de la Loi.

En considération de ce qui précède, l'Assemblée Générale constate que l'ensemble des formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment respectées.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'approuver la Fusion et le Projet de Fusion y relatif, tels que décrits ci-dessus.

L'Assemblée Générale reconnaît que la réalisation de la Fusion est subordonnée à une condition suspensive (la Condition Suspensive), consistant en la réalisation de la fusion entre la Société, agissant en tant que société absorbante, et Redpier Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 18.001EUR, et immatriculée auprès du Registre sous le numéro d'immatriculation B 163893 (Redpier Holdings), agissant en tant que société absorbée, produisant ses effets entre la Société et la Société Absorbée à la date d'adoption des décisions de chacun des associés uniques respectifs, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire de la Société et de Redpier Holdings approuvant cette fusion, avec toutes les actions requises par le projet de fusion concerné (la Première Fusion).

L'Assemblée Générale décide que la Première Fusion s'est réalisée en vertu de l'adoption de certaines résolutions de l'associé unique de Redpier Holdings et la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société par devant le notaire instrumentaire afin d'approuver la Première Fusion à la date de la présente Assemblée Générale, mais préalablement à la tenue de celle-ci, et que la Condition Suspensive est ainsi réalisée.

L'Assemblée Générale approuve en outre que l'ensemble des opérations et transactions de la Société Absorbée, qui sont ou ont été réalisées ou accomplies par la Société Absorbée depuis le 1 janvier 2014, sont réputées d'un point de vue comptable comme étant ou ayant été réalisées ou accomplies par la Société.

L'Assemblée Générale approuve également que la Fusion sera effective (i) entre les Sociétés Fusionnantes à la date des résolutions de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, se prononçant sur la Fusion et (ii) à l'égard des tiers à compter de la publication des résolutions de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, au Journal Officiel (la Date d'Effet).

En conséquence de la réalisation de la Fusion et avec effet à compter de la Date d'Effet, l'Assemblée Générale constate:

- (i) la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée au bénéfice de la Société;
- (ii) la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée; et
- (iii) l'émission des Nouvelles Parts Sociales (tel que ce terme est défini ci-dessous) à Northsea LP, tel que décidé par la quatrième résolution ci-dessous du présent procès-verbal de l'Assemblée Générale.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société en contrepartie de l'apport de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée à la Société, qui aura lieu dans le cadre de la fusion susmentionnée, ayant une valeur d'actif net de 3.776.088 EUR.

L'Assemblée Générale décide en outre d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 13.194 EUR afin de porter celui-ci de son montant actuel de 26.776 EUR, représenté par 26.776 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, à un montant de 39.970 EUR, par la création et l'émission de 13.194 nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

L'Assemblée Générale décide également de prendre acte et d'approuver l'allocation d'un montant de 3.762.894 EUR au crédit du compte 112 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes de fusion de la Société.

#### *Souscription - Paiement*

Northsea LP, dûment et valablement représenté pour les besoins de la présente par Mme Sophie HENRYON, employée, ayant son domicile professionnel sis 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare par la présente souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales seront entièrement payées par Northsea LP par l'apport de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée à la Société, qui sera réalisée dans le cadre et pour les besoins de la Fusion, ayant une valeur d'actif net de 3.776.088 EUR (l'Apport).

L'Apport devra être apporté à la Société et alloué de la manière suivante:

- (i) un montant de 13.194 EUR au compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit de la Société; et
- (ii) un montant de 3.762.894 EUR au compte 112 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes de fusion de la Société.

Il résulte de ce qui précède que toutes les Nouvelles Parts Sociales, représentant un prix de souscription total de 13,194 EUR, ont été entièrement souscrites par Northsea LP à la Société suite à la réalisation de l'Apport.

A la suite de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société, telle que décrite ci-dessus, l'Assemblée Générale prend expressément acte de ce que le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de 39.970 EUR, sera détenu dans les proportions suivantes:

- (i) 18,001 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, seront détenues par Watkins LP;
- (ii) 8,775 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, seront détenues par Redpier LP; et
- (iii) 13,194 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, seront détenues par Northsea LP.

Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée Générale prend acte et approuve le fait que Northsea LP devra désormais être considéré comme un nouvel associé de la Société, participer à l'Assemblée Générale et voter sur les points restant à l'Ordre du Jour en sa qualité de nouvel associé de la Société, s'étant déclaré dûment informé à cet effet.

#### *Déclaration*

En vertu de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a vérifié et atteste de l'existence et de la validité (i) des actes légaux et des formalités requises à accomplir par la Société et (ii) du Plan de Fusion.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital de la Société susmentionnée et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société s'élève à 39.970 EUR (trente-neuf mille neuf cent soixante-dix euros) divisé en 39.970 (trente-neuf mille neuf cent soixante-dix) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Parts Sociales). Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs des Parts Sociales et «Associé» doit être interprété conformément.»

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés et par la présente, donne procuration et autorise tout gérant de la Société, et tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun d'eux agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution par sa seule signature, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registres des parts sociales de la Société, y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre, l'émission des Nouvelles Parts Sociales telle que décrite ci-dessus, de veiller à toute formalité en relation avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales auprès du registre et à la publication afférente dans le Journal Officiel et plus généralement d'accomplir toute formalité qui pourrait être requise, nécessaire et/ou simplement utile en relation avec et au vue de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2014. Relation: EAC/2014/7845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014084226/397.

(140099483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

—  
PROJET COMMUN DE FUSION

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of June.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The Board of Directors of Sea-Invest Corporation S.A., a joint stock company, duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 74220, hereafter referred to as the «Acquiring Company»;

Duly represented by Mr Gauthier MARY, lawyer, with professional address at Luxembourg, acting as proxy holder of the Board of Directors of the Acquiring Company, by virtue of a proxy granted by a resolution taken by the Board of Directors of the Acquiring Company on May 15, 2014.

2. The Board of Managers of Sea-Invest Polska Sp. z o.o., a limited liability company (Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia) having its registered office at ul. Kruczkowskiego 8, 00-380 Warsaw, Poland, registered with the Register of Entrepreneurs of the National Court Register (Krajowy Rejestr Sądowy) under number KRS 0000317686, NIP [Taxpayer no.]: 5252442728, REGON [Business ID no.]: 141636361, hereafter referred to as the «Company Being Acquired», and with the Acquiring Company, referred to as the «Merging Companies»;

Duly represented by Mr Gauthier MARY, lawyer, with professional address at Luxembourg, acting as proxy holder of the Company Being Acquired, by virtue of a proxy granted by the Company Being Acquired on June 5, 2014.

Such Resolutions, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to this document.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to record the common draft terms of merger as follows:

I. Form, business name and registered office of the merging companies.

The following companies are the subject of the merger:

1. Company under the business name SEA-INVEST POLSKA Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia, incorporated under the laws of Poland, and seated in Warszawa at ul. Kruczkowskiego 8, 00-380 Warszawa, entered into the Register of Entrepreneurs of the National Court Register (Krajowy Rejestr Sądowy) maintained by the District Court for the Capital City of Warsaw, XII [12<sup>th</sup>] Commercial Division of the National Court Register under number KRS 0000317686, NIP [Taxpayer no.]: 5252442728, REGON [Business ID no.]: 141636361, with the share capital paid up in full, amounting to PLN 30,000,000.00 hereinafter referred to as the "Company Being Acquired"

2. Company under the business name SEA-INVEST CORPORATION S.A. (joint stock company) incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office address in Luxembourg (L-2530), 10A, Rue Henri M. Schnadt, entered into the Business Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 74220, with the share capital paid up in full, amounting to EUR 45,124,920.25, hereinafter referred to as the “Acquiring Company”.

II. Manner of merger.

1. The cross-border merger will be effected by acquisition, i.e. by a transfer all assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Acquiring Company that holds all shares representing capital of the Company Being Acquired, however without increase of the share capital of the Acquiring Company, i.e. in accordance with article 515 § 1 in connection with article 516<sup>1</sup> of the Polish Commercial Companies Code as well as in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies.

2. The Company Being Acquired will be dissolved without going into liquidation on the date on which the cross-border merger takes effect in accordance with the law of Luxembourg, i.e. once.. the resolution of the general meeting of the Acquiring Company on the approval of the Merger has been published in Luxembourg national gazette (Le Mémorial).

3. The business name of the Acquiring Company will not be changed in relation with the merger.

III. Ratio applicable to the exchange of the shares of the Company Being Acquired for the securities of the Acquiring Company and the amount of any cash payment.

In accordance with articles 516<sup>15</sup> § 1 of the Polish Commercial Companies Code the requirement to provide the information in this scope doesn't apply where a cross-border merger is carried out by the company which holds all the shares of the Company Being Acquired.

IV. Ratio applicable to the exchange of the other securities of the Company Being Acquired for the securities of the Acquiring Company and the amount of any cash payment

and

the date from which the holding of the securities will entitle the holders to share in the Acquiring Company's profits and other terms regarding the acquisition and execution of this right, if established.

1. The Company Being Acquired did not issue the other securities. Therefore, the requirement to provide the information in this scope doesn't apply.

2. The above information is also applicable to the requirements as defined in Art. 516<sup>3</sup> Subparagraph 7 of the Polish Commercial Companies Code and Art. 261 (2) f) the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies.

V. Any special advantages granted to the experts who examine the common draft terms of the cross-border merger or to the members of the merging companies' bodies.

1. All the members of each of the merging companies will give consent to dispense with the requirement that the draft terms of merger be examined and that the expert prepare an expert report.

2. The consent shall be given in written.

3. If any member of the merging companies doesn't give its consent to dispense with the requirement that the draft terms of merger is examined and the expert prepare a report, the expert will not be granted any special advantages.

4. In relation with the merger, no special advantages will be granted to the members of the merging companies' bodies.

5. No special advantages will be granted to the shareholder of the Company Being Acquired.

VI. The terms for the exercise of the rights of minority shareholders of each of the merging companies and creditors. The address at which full information on these terms may be obtained free of charge.

1. As there are no minority shareholders of each of the merging companies, the obligation regarding the determination of the terms for the exercise of the right of minority shareholders does not apply.

2. In accordance with Art. 516<sup>10</sup> § 2 of the Polish Commercial Companies Code and the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, a creditor of the Company Being Acquired or the Acquiring Company may request that his claims be secured if he demonstrates with probability that their satisfaction is threatened by the merger.

3. In case of a dispute, based on a petition filed by the creditor either the Company Being Acquired or the Acquiring Company within two months of the publication of the draft terms of merger either in Poland or Luxembourg, the court having jurisdiction for the seat of the Company Being Acquired or the Acquiring Company shall resolve whether or not security should be granted as demanded by the creditor.

4. However, the creditor's petition shall not halt the issuance by the Polish registry court the pre-merger certificate conclusively attesting to the proper completion of the pre-merger acts and formalities.

5. Detailed information on the terms on which the creditors or the shareholders of the Company Being Acquired and the Acquiring Company may exercise their rights indicated above are available free of charge at the registered offices of each of the merging companies, i.e. SEA-INVEST POLSKA Sp. z o.o., ul. Kruczkowskiego 8, 00-380 Warsaw, Poland; SEA-INVEST CORPORATION S.A., Luxembourg (L-2530), 10A, Rue Henri M. Schnadt.

VII. The procedures for elaboration of the rules for involvement of the employees in the determination of their right of participation in the governing bodies of the Acquiring Company in accordance with separate provisions

and

the likely repercussions of the cross-border merger on employment in the merging companies.

1. No arrangements of the employee participation will be applied in either of the merging companies prior to the merger.

2. Therefore, a procedure for determination of arrangements for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the governing bodies of the Acquiring Company as referred to in article 516<sup>3</sup> Subparagraph 10 Polish Commercial Companies Code as well as in article 261 (4), b) - c) of the Luxembourg law on commercial companies will not be applicable in either of the merging companies.

3. The Company Being Acquired does not employ any employees, and the Acquiring Company employs one employee. Therefore, the merger has no repercussions on employment.

VIII. The date from which the transactions of the merging companies will be treated for accounting purposes as being those of the Acquiring Company.

The transactions of the merging companies will be treated for accounting purposes as being those of the Acquiring Company as from the date on which the merger becomes effective, i.e. once the resolution of the general meeting of the Acquiring Company on the approval of the Merger has been published in Luxembourg national gazette (Le Mémorial).

IX. Information on the evaluation of the assets and liabilities which are transferred to the Acquiring Company as of given day of the month preceding filing of a request for the publication of the draft terms of merger.

1. For the purpose of drawing up the evaluation of assets and liabilities of the Company Being Acquired accounting values, was assumed based on the values disclosed in the balance sheet of the Company Being Acquired drawn up as of 30 April 2014, i.e. in the month preceding filing of a request for the publication of the draft terms of merger.

2. Application of the accounting method of the valuation of the assets and liabilities of the Company Being Acquired is optimum due to the following circumstances:

a) Balance sheet of the Company Being Acquired correctly reflects the condition of the enterprise and the value of its assets;

b) The standard accounting principle being the basis of the accounting valuation is more suitable to the situation of the conducting business activity in the current, economic environment;

c) Since one of the function of the share capital is to reflecting the contributions made by shareholders, more credible results in comparison to the other methods gives the accounting method based on the historical cost principle;

d) From the point of view of the shareholders, the planned merger is of restructuring nature and should not results in major changes of the values of the shareholders' contributions in the merged entity as compared to the sum of the values contributions in the merging entities, and such result is possible to be achieved due to the valuation based on the accounting method.

3. The value of the assets of the Company Being Acquired in Polish zloty (assets and liabilities) as of 30 April 2014 based on the generally accepted accounting principles is as follows:

Long-term financial assets in related parties (shares) . . . . .	54,487,807.32
Short-term receivables from other parties from taxes, subsidy, customs, social and health insurance and other benefits . . . . .	36,710.44
Cash on hand and at the bank . . . . .	203,051.98
TOTAL ASSETS . . . . .	54,727,569.74
Other short-terms liabilities to the related parties . . . . .	16,738,972.93
Short-terms liabilities to other parties from trade payables with due dates within 12 months . . . . .	8,201.61
TOTAL LIABILITIES . . . . .	16,747,174.54
NET ASSETS . . . . .	37,980,395.20

X. Date of closing the accounts of the companies taking part in the merger used to establish the conditions of the merger.

1. Both in the case of the Acquiring Company and the Company Being Acquired the accounts will not be closed.

2. The settlement of the merger will be done using the pooling of interest's method as referred to in article 44c of the Polish Accounting Act of 29 September 1994.

3. Therefore, in accordance with the article 12 (3) 2) of the Polish Accounting Act the accounts of the Company Being Acquired will not be closed and opened.

XI. Draft of the statutes of the Acquiring Company.

Given the fact that the merger will be made on the basis of article 515 § 1 in connection with article 516<sup>1</sup> of the Polish Commercial Companies Code, that is, without the necessity of increasing the share capital of Sea-Invest Corporation

S.A., there is no requirement of amendment of the statutes of the Acquiring Company. Therefore, the statutes of Sea-Invest Corporation S.A. will not be amended and shall read as follows:

#### STATUTES OF SEA-INVEST CORPORATION S.A.

##### **Name - Registered office - Duration - Objectives - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company between aforementioned persons and persons, who would in the future become the owners of the shares later created, was established under the name: "Sea - Invest Corporation S.A".

**Art. 2.** The Company's registered office is Luxembourg City.

By a decision of the Executive Board the Company may set up subsidiaries, agencies and administrative establishments both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Without disregarding the rules of ordinary law in scope of termination of the contract, where the registered office is fixed based on the agreement with third parties the registered office may be transferred to any other place within the territory of the municipality of the Company's registered office, pursuant to the decision of the Executive Board.

Where exceptional political, economic, and social events affect the Company's normal business activities conducted in the registered office, or obstruct communication between the registered office and foreign parties, the registered office may be transferred abroad until such abnormal circumstances cease. The transfer cannot have a significant impact on nationality of the company that, despite its temporary transfer of the registered office, still remains Luxembourg company.

Similar statement on transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of the third parties by one of the Company's executive bodies entitled to current acts in law.

**Art. 3.** The Company has been established for an indefinite period of time.

**Art. 4.** The Company's objectives are all operations directly or indirectly relating to participation, under any form, in all activities be it administration, management, development and supervision.

The Company may allocate its funds in creation, management, investment and liquidation of portfolio of all securities and patents of different origins; may contribute to creation, development and monitoring of all activities; may acquire all securities and patents by contribution, subscription, takeover, purchase, or by any other means; may realize them by sale, transfer, exchange, or other; may convert securities and patents into money; may grant loans, credits or guarantees to companies of interest.

The Company may take out loans with guarantee or without it, in all currencies, including issue of bonds.

The Company may carry out trade, commercial, and financial operations, concerning both movable and immovable properties, which appear to be suitable for achieving the objective.

**Art. 5.** The Company's share capital amounts to forty five million one hundred twenty four thousand nine hundred twenty point twenty five euro (EUR 45 124 920.25), consists of one hundred eighty two thousand and thirty five shares (182 035) without indication of a nominal value.

The shares are inscribed or bearer shares, chosen by the stockholders.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced on the basis of decisions of General Meeting of stockholders deciding on any amendment of the statutes of the Company.

The Company may, under conditions set up in the Act, buy back its own shares.

##### **Executive board - Supervision**

**Art. 6.** The Company is conducted by the Executive Board, and shall consist of at least three members, stockholders or not, appointed by the General Meeting of stockholders for a period of no more than six years and who shall be revoked by the General Meeting.

In case of one vacancy in the position of an Executive Board member appointed by the General Meeting, other members of the Executive Board thus appointed shall have the right to request a provisional sample. In that case the General Meeting, during its first meeting, shall make a definite choice

**Art. 7.** The Executive Board shall elect a chairman from among its members. The first President may be appointed by the General Meeting. In case the President is hindered in performing of his duties, a member designated for this purpose by other members shall replace him.

The Executive Board shall meet in response to the request of the President or two board members.

The Executive Board may take important decisions and make rulings only if the majority of members are present or properly represented. A mandate by members shall only be adopted, if a member does not represent more than one of his colleagues.

The members may also vote - on issues included in the agenda - by means of a letter, telegram, telex or telefax; with the last three requiring confirmation in writing.

A decision in writing, confirmed and signed by all members shall have the same meaning as a decision taken at a Board Meeting.

**Art. 8.** Any decision of the Board shall be taken by an absolute majority of votes. In the event of a tie vote, the chairman's vote shall be decisive.

**Art. 9.** Minutes of the Board Meeting shall be signed by members present at the meeting.  
Copies or extracts need to be certified as true to the original by a member or a proxy.

**Art. 10.** The Executive Board has extensive rights to perform all administrative tasks and dispositions that are compatible with the objective of the Company. Competences of the Board include all activities that are not restricted by the Act and the statutes of the Company intended for General Meeting.

**Art. 11.** The Executive Board shall delegate a part or all of the power of day-to-day management to members of the Board or third parties, who do not need to be stockholders of the Company. Delegation of power to the members of the Board shall first be subject to approval by the General Meeting.

**Art. 12.** In all circumstances with regard to third parties, the Company shall be involved by joint signatures of two Board members or a single signature of a Board representative under the power granted to him. In case of relations with public administration, a signature of a single Board member shall be sufficient to represent the Company.

**Art. 13.** The Company shall be supervised by one or more commissioners appointed by the General Meeting, which determines their number and remuneration.

The duration of the commissioners' mandate shall be determined by the General Meeting. It cannot, however, exceed six years.

### General meeting

**Art. 14.** The General Meeting summons all stockholders. General Meeting shall have wide-ranging powers in regard to the Company. The summons shall be issued in form and within a time period provided by the Act.

**Art. 15.** „Annual General Meeting shall be convened within the territory of the municipality of the Company's registered office and in the place indicated by the summons on the third Friday of June at 10 AM.”

In case that the General Meeting falls on a holiday, it shall be moved to the first working day following the holiday.

**Art. 16.** Extraordinary General Meeting shall only be convened by the Board or commissioner(s). It needs to be convened in the form of a written request by stockholders that represent at least one fifth of the Company's capital.

**Art. 17.** Each action gives right to one vote.

### Financial year - Profit distribution

**Art. 18.** The financial year shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

The Executive Board sets annual accounts in accordance with the Act.

The Executive Board shall send the information to the commissioners together with a report on the Company's activities at least one month prior to the Ordinary General Meeting.

**Art. 19.** Five percent of the Company's profit shall be taken for establishing a legal reserve fund. Charging shall be suspended when the reserve reaches 10 percent of the Company's capital.

The balance shall be at the disposal of the General Meeting.

The Executive Board may transfer advance dividends paid in compliance with the regulations.

The General Meeting may decide that profits or reserves for distribution are intended for capital amortization, without a reduction in capital.

### Termination - Liquidation

**Art. 20.** The Company may be dissolved on the basis of resolution of the General Meeting deciding in accordance with the conditions provided for any amendment of the statutes of Company.

In case of dissolution of the Company, liquidation shall be conducted by one or more liquidators, natural or legal person, appointed by the General Meeting, which defines their rights.

### General provisions

**Art. 21.** The Act of 10 August 1915 as amended should continue to apply where it has not been repealed by the statutes of the Company.

XII. Other provisions.

1. The common draft terms of the cross-border merger shall be published in the manner prescribed by the laws of each of the merging companies at least one month before the date of the general meeting which adopts a resolution on the approval of the common draft terms of cross-border merger.

2. The management of the Company Being Acquired shall draw up a report intended for the mergers explaining and justifying the legal and economic aspects of the cross-border merger and explaining the implication of the cross-border merger for members, creditors and employees.

3. Pursuant to the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies the management of the Acquiring Company is not obliged to drawing up a report intended for the mergers explaining and justifying the legal and economic aspects of the cross-border merger once the resolution of the general meeting of the Acquiring Company on waiver of drawing up this report is adopted.

#### Statement

The undersigned notary, hereby certifies the existence and legality of the present Merger proposal in accordance with Article 271 (2) of the Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du projet de fusion:

L'an deux mille quatorze, le dix juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Le conseil d'administration de Sea-Invest Corporation S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74220, ci-après dénommée la «Société Absorbante»;

Ici représentée par Monsieur Gauthier MARY, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la Société Absorbante, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le conseil d'administration de la Société Absorbante le 15 mai 2014.

2. Le conseil de gérance de Sea-Invest Polska Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée (Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia) ayant son siège social ul. Kruczkowskiego 8, 00-380 Varsovie, Pologne, inscrite au Registre National de la Cour, Registre des Entreprises (Krajowy Rejestr Sądowy) sous le numéro KRS 0000317686, NIP [N° fiscal] : 5252442728, REGON [N° d'identification commerciale] : 141636361, ci-après dénommée la «Société Absorbée», et avec la Société Absorbante, les «Sociétés qui Fusionnent»;

Ici représentée par Monsieur Gauthier MARY, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de la Société Absorbée, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par la Société Absorbée le 05 juin 2014 Les dites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte.

Les parties comparantes, représentées comme déclaré ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter le projet commun de fusion qui suit:

I. Forme social, dénomination sociale, et siège social des sociétés qui fusionnent.

Les sociétés suivantes font l'objet de la fusion:

1. La société portant la dénomination SEA-INVEST POLSKA Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia, constituée en vertu des lois Polonaises, et dont le siège social se situe à Varsovie au ul. Kruczkowskiego 8, 00-380 Varsovie, inscrite au Registre National de la Cour, Registre des Entreprises (Krajowy Rejestr Sądowy) tenu par le Tribunal d'arrondissement de la ville de Varsovie, XII [12<sup>ème</sup>] Division Commerciale du Registre de la Cour Nationale, sous le numéro KRS 0000317686, NIP [N° fiscal]: 5252442728, REGON [N° d'identification commerciale]: 141636361, avec un capital social entièrement libéré, d'un montant de 30,000,000.00 PLN ci-après dénommée la "Société Absorbée"

2. La société portant la dénomination SEA-INVEST CORPORATION S.A. (société anonyme), constituée en vertu des lois du Luxembourg ayant son siège social à Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74220, avec un capital entièrement libéré d'un montant de EUR 45,124,920.25, ci-après dénommée la "Société Absorbante".

II. Mode de fusion.

1. La fusion transfrontalière sera effectuée par absorption, soit par un transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante qui détient la totalité des actions représentatives du capital social de la Société Absorbée, mais sans augmentation du capital social de la Société Absorbante, conformément aux articles 515 § 1 et 516<sup>1</sup> du Code des Sociétés Commerciales Polonais ainsi que, conformément à la section XIV, articles 278 à 283, de la Loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales.



2. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation à la date à laquelle la fusion transfrontalière prendra effet conformément à la loi luxembourgeoise, c'est-à-dire une fois que les résolutions de l'assemblée générale de la Société Absorbante relative à l'approbation de la fusion auront été publiées dans le journal officiel du Luxembourg (Le Mémorial).

3. La dénomination sociale de la Société Absorbante ne sera pas modifiée dans le cadre de la fusion.

III. Ratio applicable à l'échange des actions de la Société Absorbée pour des titres de la Société Absorbante et montant d'une éventuelle soulte.

Conformément à l'article 516<sup>15</sup> § 1 du Code des Sociétés Commerciales Polonais, l'obligation de fournir ces informations ne s'applique pas lorsque la fusion transfrontalière est réalisée par une société qui détient toutes les actions de la Société Absorbée.

IV. Ratio applicable à l'échange d'autres titres de la Société Absorbée pour les titres de la Société Absorbante et montant d'une éventuelle soulte.

Et

date à partir de laquelle la détention des titres confère aux détenteurs un droit au profit la Société Absorbante et autres considérations relatives à l'acquisition et à l'exécution de ce droit, si applicable.

1. La Société Absorbée n'a pas émis d'autres titres. Par conséquent, l'obligation de fournir ces informations ne s'applique pas.

2. Ceci est également applicable aux obligations telles que définies à l'art. 516<sup>3</sup> alinéa 7 du Code des Sociétés Commerciales Polonais et à l'art. 261 (2) f) de la Loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales.

V. Avantages spéciaux accordés aux experts chargés d'examiner le projet commun de fusion transfrontalière ou aux membres des organes des sociétés qui fusionnent.

1. Tous les membres de chacune des sociétés qui fusionnent renoncent à ce que le projet commun de fusion fasse l'objet d'un examen et d'un rapport d'expert.

2. Ce consentement devra être donné par écrit.

3. Si un membre des sociétés qui fusionnent ne renonçait pas à l'examen du projet commun de fusion par un expert et au rapport d'expert, alors l'expert ne se verrait accorder aucun avantage spécial.

4. En relation avec la fusion, aucun avantage particulier ne sera accordé aux membres des organes des sociétés qui fusionnent.

5. Aucun avantage particulier ne sera accordé à l'actionnaire de la Société Absorbée.

VI. Conditions d'exercice des droits des actionnaires minoritaires de chacune des sociétés qui fusionnent et des créanciers. Adresse à laquelle l'ensemble des détails relatifs à ces conditions peuvent être obtenu gratuitement.

1. Etant donné qu'il n'existe pas d'actionnaires minoritaires dans chacune des sociétés qui fusionnent, les exigences relatives à la détermination des conditions dans lesquelles les actionnaires minoritaires peuvent exercer leur droits ne sont pas applicables.

2. Conformément à l'art. 516<sup>10</sup> § 2 du Code des Sociétés Commerciales Polonais et la Loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales, un créancier de la Société Absorbée ou de la Société Absorbante peut demander que sa créance soit garantie s'il démontre de façon probante que le remboursement de cette dernière est menacé par la fusion.

3. En cas de litige consécutif à une requête déposée par le créancier de la Société Absorbée ou de la Société Absorbante dans le délai de deux mois suivant la publication du projet commun de fusion, en Pologne ou au Luxembourg, la juridiction dans le ressort de laquelle se trouve le siège de la Société Absorbée ou de la Société Absorbante sera compétente pour décider si une garantie devra être accordée au créancier qui en fait la demande.

4. Toutefois, la requête du créancier n'interrompra pas la délivrance par le greffe du tribunal polonais d'un certificat préalable à la fusion attestant que tous les actes et formalités préalables à la fusion ont été dûment accomplis.

5. Les informations détaillées relatives aux conditions dans lesquelles les créanciers ou les actionnaires de la Société Absorbée et la Société Absorbante peuvent exercer leurs droits mentionnés ci-dessus sont disponibles gratuitement aux sièges sociaux des sociétés qui fusionnent, à savoir SEA-INVEST POLSKA Sp. zo.o., ul. Kruczkowskiego 8, 00-380 Varsovie, Pologne; ou SEA-INVEST CORPORATION SA, Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

VII. Procédures d'élaboration des règles relatives à l'implication des travailleurs dans la détermination de leur droit de participation dans les organes de gestion de la Société Absorbante conformément à diverses dispositions

Et

effets probables de la fusion transfrontalière sur l'emploi dans les sociétés qui fusionnent.

1. Aucun accord relatif à l'implication des travailleurs ne sera appliqué dans l'une ou l'autre des sociétés qui fusionnent, préalablement à la fusion.

2. Par conséquent, une procédure pour la définition d'accords pour l'implication des travailleurs au sein des organes de gestion de la Société Absorbante sont fixées, tel que visés à l'article 516<sup>3</sup> alinéa 10 du Code des Sociétés Commerciales Polonais et à l'article 261 (4), b) - c) de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales ne sera pas applicable dans l'une ou l'autre des sociétés qui fusionnent.

3. La Société Absorbée n'emploie aucun travailleur, et la Société Absorbante emploie un unique travailleur. Par conséquent, la fusion n'a pas d'effets sur l'emploi.

VIII. Date à partir de laquelle les opérations des sociétés qui fusionnent seront considérées, d'un point de vue comptable, comme étant réalisées par la Société Absorbante.

Les opérations des sociétés qui fusionnent seront considérées d'un point de vue comptable comme étant réalisées par la Société Absorbante à partir de la date à laquelle la fusion devient effective, c'est-à-dire dès que les résolutions de l'assemblée générale de la Société Absorbante approuvant la fusion auront été publiées dans le journal officiel du Luxembourg (le Mémorial).

IX. Information sur l'évaluation des actifs et passifs transférés à la Société Absorbante à une date donnée du mois précédent le dépôt de la demande de publication du projet de fusion.

1. Pour les besoins de l'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée, les valeurs comptables utilisées correspondent à celles indiquées dans le bilan de la Société Absorbée établi au 30 avril 2014, à savoir durant le mois précédent la demande de publication du projet commun de fusion.

2. L'application des règles comptables d'évaluation aux actifs et passifs de la Société Absorbée est optimale en raison des circonstances suivantes:

- a) Le bilan de la Société Absorbée reflète correctement l'état de l'entreprise et la valeur de ses actifs;
- b) Les principes comptables généraux à la base de l'évaluation à la valeur comptable sont plus adaptés à la situation d'une activité commerciale continue dans l'environnement économique actuel;
- c) Etant donné qu'une des fonctions du capital social est de refléter les apports des actionnaires, l'approche comptable du coût historique donne les résultats les plus cohérents en comparaison avec d'autres méthodes;
- d) Du point de vue des actionnaires, la fusion envisagée a pour but une restructuration. Elle ne devrait pas donner lieu à un écart de valeur important entre les apports des actionnaires au sein des sociétés qui fusionnent et la somme des apports existants au niveau de l'entité existante suite à la fusion. Ce résultat est rendu possible grâce à l'évaluation de la valeur comptable.

3. La valeur des actifs de la Société Absorbée est évaluée en zloty polonais (actifs et passifs) au 30 Avril 2014 sur la base des principes comptables généralement reconnus est la suivante:

Actifs financiers à long terme pour les parties liées (parts) . . . . .	54.487.807,32
Créances à court terme d'autres parties provenant de taxes, subventions, droits de douane, d'assurance sociale et de la santé et autres avantages . . . . .	36.710,44
Trésorerie . . . . .	203.051,98
TOTAL ACTIFS . . . . .	54.727.569,74
Autres passifs à court termes dus à des parties liées . . . . .	16.738.972,93
Passifs à court termes dus à des tiers provenant de dettes commerciales à échéance de moins de 12 mois . . . . .	8.201,61
TOTAL PASSIFS . . . . .	16.747.174,54
ACTIFS NET . . . . .	37.980.395,20

X. Date de clôture des comptes des sociétés qui fusionnent utilisés pour établir les conditions de la fusion.

1. Tant dans la Société Absorbante et la Société Absorbée, les comptes ne seront pas clôturés.
2. L'accord de fusion sera effectué utilisant la méthode de fusion des intérêts communs visé à l'article 44c de la loi sur la comptabilité polonaise du 29 Septembre 1994.
3. Par conséquent, conformément à l'article 12 (3) 2) de la Loi sur la comptabilité polonaise les comptes de la Société Absorbée ne seront ni clôturés ni ouverts.

XI. Projet des statuts de la Société Absorbante

Compte tenu du fait que la fusion sera réalisée sur la base de l'article 515 § 1 dans le cadre de l'article 516<sup>1</sup> du Code des Sociétés Commerciales Polonaises, c'est à dire sans la nécessité d'augmenter le capital social de Sea-Invest Corporation SA, il n'y a pas d'exigence à modifier les statuts de la Société Absorbante. Par conséquent, les statuts de Sea-Invest Corporation SA ne seront pas modifiés et ont la teneur suivante:

#### STATUTS SEA-INVEST CORPORATION S.A.

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de: "Sea - Invest Corporation S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission d'obligations.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à QUARANTE-CINQ MILLIONS CENT VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT VINGT EUROS VINGT-CINQ CENTS (EUR 45 124 920,25), représenté par CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TRENTE-CINQ (182 035) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** «L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures»

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévus pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La Loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieurs trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

XII. Autres dispositions

1. Le projet commun de fusion transfrontalière doit être publié dans les conditions prévues par la législation de chacune des sociétés qui fusionnent au moins un mois avant la date de l'assemblée générale qui adopte une résolution sur l'approbation du projet commun de fusion transfrontalière.

2. Les organes de gestion de la Société Absorbée doivent établir un rapport destiné aux fusions expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques de la fusion transfrontalière et expliquant l'implication de la fusion transfrontalière pour les membres, les créanciers et les travailleurs.

3. Eu égard à la Loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales, les organes de gestion de la Société Absorbante ne sont pas tenus de rédiger un rapport destiné aux fusions expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques de la fusion transfrontalière, si cette renonciation est approuvée par une résolution de l'assemblée générale de la Société Absorbante.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire certifie par la présente l'existence et la légalité du présent Projet de Fusion conformément à l'Article 271 (2) de la Loi.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes français anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mary, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2014. Relation: EAC/2014/8179. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014083302/529.

(140097842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**Redpier Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.001,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.893.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth (30<sup>th</sup>) day of May,

before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of Redpier Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR18,001, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under registration number B 163893 (the Company).

The Company was incorporated on 19 September 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) n° 2879 of 24 November 2011. The articles of association of the Company (the Articles) were amended on 3 May 2012 pursuant to a deed of the above mentioned notary public, published in the Official Gazette n° 1528 of 19 June 2012.

THERE APPEARED:

Redpier LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, United Kingdom, and registered at the Companies House of the United Kingdom under registration number SL9335 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Sophie HENRYON, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to the minutes of a meeting of the board of managers of the Company held on 25 April 2014 and the minutes of a meeting of the board of managers of Watkins Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR18,001, and registered with the Register under registration number B 163911 (the Absorbing Company, and together with the Company, the Merging Companies) held on 25 April 2014, the respective board of managers of the Merging Companies (together, the Boards of Managers) have decided to approve the completion of a normal merger between the Company, as absorbed company, and the Absorbing Company, as absorbing company, through the absorption of the former by the latter (the Merger) in accordance with the terms of a merger plan dated 25 April 2014 drawn up by the Boards of Managers in accordance with provisions of article 261 of the law of the Grand Duchy of Luxembourg dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Law), and published in the Official Gazette n° 1079 on 29 April 2014 (the Merger Plan).

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the 18,001 ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR1 each, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR18,001, are present or duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

1. Acknowledgment of the completion of all the formalities prescribed by article 267 of the law of the Grand Duchy of Luxembourg dated 10 August 1915 governing commercial companies;

2. Approval of the normal merger between the Company and Watkins Holdings S.à r.l. as a result of which Watkins Holdings S.à r.l. shall absorb the Company without liquidation of the latter;

3. Decision to cancel, with effect as of the day of publication of the notarial deed recording the resolutions of the Sole Shareholder in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), the 18,001 ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR1 each, representing the entire share capital of the Company;

4. Acknowledgement of the resignation of, and grant of discharge (quitus) to the managers and members of the board of managers of the Company for the performance of their duties as managers and members of the board of managers of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. after due and careful consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder acknowledges having due knowledge of the documents listed in article 267 (1) a) and b) of the Law and which are as follows:

1. the Merger Plan; and

2. the annual accounts of the Company for the financial years ended 31 December 2011, 31 December 2012 and 31 December 2013.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, confirms that in accordance with provisions of article 267 of the Law, the documents listed above were at its disposal as well as at the disposal of Watkins LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Scotland, United Kingdom, and registered at the Companies House of the United Kingdom under registration number SL9336 (Watkins LP), at the respective registered office of the Merging Companies at least one (1) month prior to the adoption of the present resolutions.

The Sole Shareholder acknowledges that in accordance with provisions of article 265 (3) of the Law, it has fully waived the requirement for the board of managers of the Company to (i) prepare a detailed written report established for consideration by the sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, of each of the Merging Companies, as the case may be, explaining the Merger Plan and setting forth and outlining the legal and economic grounds for the Merger Plan, in particular for the share exchange ratio, as provided for by article 265 (1) of the Law and (ii) provide the information referred to in article 265 (2) of the Law regarding any material change in the assets and liabilities which occurred between the date of the preparation of the Merger Plan and the date of the adoption of the resolutions of the respective sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, of each of the Merging Companies, as the case may be, resolving, inter alia, upon the approval of the Merger Plan.

The Sole Shareholder further acknowledges that in accordance with provisions of article 266 (5) of the Law, it has fully waived the audit requirements of section XIV of the Law, including, for the avoidance of doubt, the requirement to have the Merger Plan examined by one or several independent expert(s) (expert(s) indépendant(s)) and the preparation of written reports by such independent expert(s) (expert(s) indépendant(s)) for consideration by the sole shareholder or shareholders of each of the Merging Companies regarding, inter alia, the determination of the exchange ratio, in accordance with provisions of article 266 (1) of the Law.

In consideration of the above, the Sole Shareholder acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly complied with.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger and the related Merger Plan, as outlined above.

The Sole Shareholder further resolves to approve that all the operations and transactions of the Company which are still or have been carried out by the Company since 1 January 2014 shall be deemed for accounting purposes as being or having been carried out by the Absorbing Company.

The Sole Shareholder finally resolves to approve that the Merger shall be effective between (i) the Merging Companies as of the date of the resolutions of the sole shareholder or the extraordinary general meeting of shareholders of each of the Merging Companies, as the case may be, resolving upon the Merger, and (ii) towards third parties from the date of the publication of the resolutions of the sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, of each of the Merging Companies, as the case may be, in the Official Gazette (the Effective Date).

As a result of the completion of the Merger and with effect as of the Effective Date, the Sole Shareholder acknowledges:

(i) the universal transfer of all of the assets and liabilities (transmission universelle de patrimoine) of the Company to the benefit of the Absorbing Company; and

(ii) the dissolution without liquidation of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to cancel, with effect as of the day of publication of the present notarial deed in the Official Gazette 18,001 ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR1 each, representing the entire share capital of the Company.

*Fourth resolution*

As a result of the Merger, the Sole Shareholder acknowledges the resignation, effective as of the date of the present resolutions, of the managers and members of the board of managers of the Company (each, a Manager) from their respective mandate as manager and member of the board of managers of the Company, being namely:

- Mr Sébastien Comin, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms Pascale Nutz, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Paul Gunner, with professional address at 95 Wigmore Street, London, W1U 1FB, United Kingdom.

The Sole Shareholder resolves to grant of discharge (quitus) to each Manager for the performance of their duties as managers and members of the board of managers of the Company.

*Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary public declares that he has verified and certifies the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities required to be carried out by the Company and of (ii) the Merger Plan.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de mai,

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées des résolutions de l'associé unique de Redpier Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à 18.001 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro d'immatriculation B 163893 (la Société).

La Société a été constituée le 19 septembre 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) n° 2879 du 24 novembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 3 mai 2012 suivant un acte du notaire instrumentaire, publié au Journal Officiel n° 1528 du 19 juin 2012.

**A COMPARU:**

REDPIER LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social sis 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9VJ Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni, et immatriculé auprès du Companies House of the United Kingdom sous le numéro d'immatriculation SL9335 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Mme Sophie HENRYON, employée, ayant son domicile professionnel sis 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Conformément au procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance de la Société tenue le 25 avril 2014 et au procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance de Watkins Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 18.001 EUR, et immatriculée auprès du Registre sous le numéro d'immatriculation B 163911 (la Société Absorbante et ensemble avec la Société, les Sociétés Fusionnantes) en date du 25 avril 2014, les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes (ensemble, les Conseils de Gérance) ont décidé d'approuver la réalisation d'une fusion normale entre la Société, en tant que société absorbée, et la Société

Absorbante, en tant que société absorbante, par voie d'absorption de la première par cette dernière (la Fusion), conformément aux stipulations d'un projet commun de fusion en date du 25 avril 2014 préparé par les Conseils de Gérance conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et publié au Journal Officiel numéro 1179 du 29 avril 2014 (le Projet de Fusion).

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte que:

I. la totalité des 18.001 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à 18.001 EUR, sont présentes ou dûment et valablement représentées de sorte que l'Associé Unique peut valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-dessous);

II. l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les éléments figurant à l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

1. Constatation de l'accomplissement de l'ensemble des formalités prévues à l'article 267 de la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

2. Approbation de la fusion normale entre la Société et Watkins Holdings S.à r.l. par voie d'absorption de la Société par Watkins Holdings S.à r.l. sans liquidation de la Société;

3. Décision d'annuler, avec effet au jour de la publication de l'acte notarié contenant les résolutions de l'Associé Unique au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des 18.001 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, représentant la totalité du capital social de la Société;

4. Constatation de la démission et de l'octroi d'un quitus aux gérants et membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs fonctions en tant que gérants et membres du conseil de gérance de la Société; et

5. Divers.

III. qu'après avoir dûment considéré l'Ordre du Jour, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique reconnaît avoir pris connaissance des documents visés à l'article 267 (1) a) et b) de la Loi, qui sont les suivants:

1. le Projet de Fusion; et

2. les comptes annuels de la Société pour les exercices sociaux clos au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

L'Associé Unique, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, confirme que, conformément aux dispositions de l'article 267 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus ont été mis à sa disposition ainsi qu'à la disposition de Watkins LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social sis 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni, et immatriculé auprès du Companies House of the United Kingdom sous le numéro d'immatriculation SL9336 (Watkins LP), au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant l'adoption des présentes résolutions.

L'Associé Unique reconnaît que, conformément aux dispositions de l'article 265 (3) de la Loi, il a entièrement renoncé à l'obligation pesant sur le conseil de gérance de la Société, de (i) préparer un rapport écrit détaillé établi à l'intention de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, expliquant le Projet de Fusion et exposant les motifs juridiques et économiques du Projet de Fusion, en particulier le rapport d'échange des parts sociales conformément à l'article 265 (1) de la Loi et (ii) fournir les informations visées à l'article 265 (2) de la Loi concernant tout changement important de l'actif et du passif ayant eu lieu entre la date de la préparation du Projet de Fusion et la date de l'adoption des résolutions de l'associé unique respectif, ou, le cas échéant, de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, se prononçant, entre autres, sur l'approbation du Projet de Fusion.

L'Associé Unique reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 266 (5) de la Loi, il a entièrement renoncé aux exigences d'audit de la section XIV de la Loi, en ce compris, afin d'éviter tout doute, l'obligation de faire procéder à l'examen du Projet de Fusion par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s) et la préparation de rapports écrits par ledit (lesdits) expert(s) indépendant(s) à l'intention de l'associé unique ou, le cas échéant, des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes relativement à, entre autres, la détermination du rapport d'échange, conformément aux dispositions de l'article 266 (1) de la Loi.

En considération de ce qui précède, l'Associé Unique constate que l'ensemble des formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment respectées.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion et le Projet de Fusion y relatif, tels que décrits ci-dessus.



L'Associé Unique approuve en outre que l'ensemble des opérations et transactions de la Société qui sont ou ont été réalisées ou accomplies par la Société depuis le 1 janvier 2014 sont réputées d'un point de vue comptable comme étant ou ayant été réalisées ou accomplies par la Société Absorbante.

L'Associé Unique approuve également que la Fusion sera effective (i) entre les Sociétés Fusionnantes à la date des résolutions de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, se prononçant sur la Fusion et (ii) à l'égard des tiers à compter de la publication des résolutions de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, au Journal Officiel (la Date d'Effet).

En conséquence de la réalisation de la Fusion et avec effet à compter de la Date d'Effet, l'Assemblée Générale constate:

- (i) la transmission universelle du patrimoine de la Société au bénéfice de la Société Absorbante; et
- (ii) la dissolution sans liquidation de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer, avec effet à compter de la date de publication du présent acte notarié au Journal Officiel, 18.001 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la Fusion, l'Associé Unique prend acte de la démission, effective à compter de la date des présentes résolutions, des gérants et membres du conseil de gérance de la Société (chacun, un Gérant) de leur mandat respectif en tant que gérants et membres du conseil de gérance de la Société, ces derniers étant respectivement:

- Mr Sébastien Comin, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme Pascale Nutz, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mr Paul Gunner, ayant son adresse professionnelle à 95 Wigmore Street, London, W1U 1FB, Royaume-Uni.

L'Associé Unique décide de donner quitus à chaque Gérant pour l'exercice de ses fonctions en qualité de gérants et membres du conseil de gérance de la Société.

#### *Déclaration*

En vertu de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a vérifié et atteste de l'existence et de la validité (i) des actes légaux et des formalités requises à accomplir par la Société et (ii) du Plan de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2014. Relation: EAC/2014/7844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014082555/252.

(140096949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

### **Watkins Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.776,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.911.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth (30<sup>th</sup>) day of May,

before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the General Meeting) of Watkins Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

having a share capital of EUR18,001, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under registration number B 163911 (the Company).

The Company was incorporated on 19 September 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) n° 2891 of 25 November 2011. The articles of association of the Company (the Articles) were amended on 3 May 2012 pursuant to a deed of the above mentioned notary public, published in the Official Gazette n° 1526 of 19 June 2012.

THERE APPEARED:

Watkins LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, United Kingdom, and registered at the Companies House of the United Kingdom under registration number SL9336 (Watkins LP),

duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Sophie HENRYON, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of Watkins LP and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to the minutes of a meeting of the board of managers of the Company held on 25 April 2014 and the minutes of a meeting of the board of managers of Redpier Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR18,001, and registered with the Register under registration number B 163893 (the Absorbed Company, and together with the Company, the Merging Companies) held on 25 April 2014, the respective board of managers of the Merging Companies (together, the Boards of Managers) have decided to approve the completion of a normal merger between the Company, as absorbing company, and the Absorbed Company, as absorbed company, through the absorption of the latter by the former (the Merger) in accordance with the terms of a merger plan dated 25 April 2014 drawn up by the Boards of Managers in accordance with provisions of article 261 of the law of the Grand Duchy of Luxembourg dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Law), and published in the Official Gazette n° 1079 on 29 April 2014 (the Merger Plan).

Watkins LP, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the 18,001 ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR1 each, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR18,001, are present or duly and validly represented so that Watkins LP may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. Watkins LP has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

1. Acknowledgment of the completion of all the formalities prescribed by article 267 of the law of the Grand Duchy of Luxembourg dated 10 August 1915 governing commercial companies;

2. Approval of the normal merger between the Company and Redpier Holdings S.à r.l. as a result of which the Company shall absorb Redpier Holdings S.à r.l. without liquidation of the latter;

3. Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR8,775 in order to bring the same from its current amount of EUR18,001, represented by 18,001 ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR1 each, up to a new amount of EUR26,776, through the creation and issuance of 8,775 new ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR1 each, which shall be fully paid up by Redpier LP in consideration for the contribution of all the assets and liabilities of Redpier Holdings S.à r.l. to the Company, which shall be effected within the frame and for the purpose of the above-mentioned merger, having a net asset value of EUR2,511,504;

4. Authorisation and approval of the amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above-mentioned increase of the share capital of the Company;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power of attorney granted to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company in the share register of the Company and to see to any formalities required, necessary and/or useful in connection therewith; and

6. Miscellaneous.

III. after due and careful consideration, the General Meeting has unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting acknowledges having due knowledge of the documents listed in article 267 (1) a) and b) of the Law and which are as follows:

1. the Merger Plan; and

2. the annual accounts of the Company for the financial years ended 31 December 2011, 31 December 2012 and 31 December 2013.

The General Meeting confirms that in accordance with provisions of article 267 of the Law, the documents listed above were at its disposal as well as at the disposal of Redpier LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Scotland, United Kingdom, and registered at the Companies House of the United Kingdom under registration number SL9335 (Redpier LP), at the respective registered office of the Merging Companies at least one (1) month prior to the adoption of the present resolutions.

The General Meeting acknowledges that in accordance with provisions of article 265 (3) of the Law, Watkins LP has fully waived the requirement for the board of managers of the Company to (i) prepare a detailed written report established for consideration by the sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, of each of the Merging Companies, as the case may be, explaining the Merger Plan and setting forth and outlining the legal and economic grounds for the Merger Plan, in particular for the share exchange ratio, as provided for by article 265 (1) of the Law and (ii) provide the information referred to in article 265 (2) of the Law regarding any material change in the assets and liabilities which occurred between the date of the preparation of the Merger Plan and the date of the adoption of the resolutions of the respective sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, of each of the Merging Companies, as the case may be, resolving, inter alia, upon the approval of the Merger Plan.

The General Meeting further acknowledges that in accordance with provisions of article 266 (5) of the Law, Watkins LP has fully waived the audit requirements of section XIV of the Law, including, for the avoidance of doubt, the requirement to have the Merger Plan examined by one or several independent expert(s) (expert(s) indépendant(s)) and the preparation of written reports by such independent expert(s) (expert(s) indépendant(s)) for consideration by the sole shareholder or shareholders of each of the Merging Companies regarding, inter alia, the determination of the exchange ratio, in accordance with provisions of article 266 (1) of the Law.

In consideration of the above, the General Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly complied with.

#### *Second resolution*

The General Meeting resolves to approve the Merger and the related Merger Plan, as outlined above.

The General Meeting further resolves to approve that all the operations and transactions of the Absorbed Company which are still or have been carried out by the Absorbed Company since 1 January 2014 shall be deemed for accounting purposes as being or having been carried out by the Company.

The General Meeting finally resolves to approve that the Merger shall be effective between (i) the Merging Companies as of the date of the resolutions of the sole shareholder or the extraordinary general meeting of shareholders of each of the Merging Companies, as the case may be, resolving upon the Merger, and (ii) towards third parties from the date of the publication of the resolutions of the sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, of each of the Merging Companies, as the case may be, in the Official Gazette (the Effective Date).

As a result of the completion of the Merger and with effect as of the Effective Date, the General Meeting acknowledges:

(i) the universal transfer of all of the assets and liabilities (transmission universelle de patrimoine) of the Absorbed Company to the benefit of the Company;

(ii) the dissolution without liquidation of the Absorbed Company; and

(iii) that the Company shall issue the New Shares (as this term is defined below) to Redpier LP, as resolved upon by the third resolution below of the present minutes of the minutes of the General Meeting.

#### *Third resolution*

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company in consideration for the contribution of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, which shall be effected within the frame and for the purpose of the Merger, and having a net asset value of EUR2,511,504.

The General Meeting further resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR8,775 in order to bring the same from its current amount of EUR18,001, represented by 18,001 ordinary shares, having a nominal value of EUR1 each, up to a new amount of EUR26,776 through the creation and issuance of 8,775 new ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 each (the New Shares).

The General Meeting further resolves to acknowledge and approve the contribution of an aggregate amount of EUR2,502,729 to the credit of the merger premiums account (compte 112 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes de fusion) of the Company.

#### *Subscription - Payment*

Redpier LP, duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Sophie HENRYON, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, hereby declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares shall be fully paid up by Redpier LP through the contribution of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, which shall be effected within the frame and for the purpose of the Merger, having a net asset value of EUR2,511,504 (the Contribution).

The Contribution shall be contributed to the benefit of the Company and allocated as follows:

(i) an amount of EUR8,775 to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company; and

(ii) an amount of EUR2,502,729 to the merger premiums account (compte 112 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes de fusion) of the Company.

As a consequence of the above, all the New Shares, representing an aggregate nominal subscription price of EUR2,511,504, have been fully paid up by Redpier LP to the Company through the completion of the Contribution.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company, as outlined above, the General Meeting expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate amount EUR26,776, shall be held in the following proportions:

(i) 18,001 ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR1 each, shall be held by Watkins LP; and

(ii) 8,775 ordinary shares of the Company, with a nominal value of EUR1 each, shall be held by Redpier LP.

As a result of the above, the General Meeting hereby expressly acknowledges and approves that Redpier LP shall from now on be deemed a new shareholder of the Company and participate to the General Meeting and vote on the remaining items of the Agenda as a new shareholder of the Company, having declared itself duly informed for the purpose thereof.

#### *Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary public declares that he has verified and certifies the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities required to be carried out by the Company and of (ii) the Merger Plan.

#### *Fourth resolution*

The General Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital of the Company referred to above and which shall now read as follows:

“The share capital of the Company is EUR26,776 (twenty-six thousand seven hundred and seventy-six Euros) divided into 26,776 (twenty-six thousand seven hundred and seventy-six) shares with a nominal value of EUR1 (one Euro) each (“the Shares”). In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholders” shall be construed accordingly.”

#### *Fifth resolution*

The General Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company, or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the issuance of the New Shares, as outlined above, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares with the Register and to the relevant publication in the Official Gazette and more generally to accomplish any and all formalities which may be required, necessary, and/or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de mai,

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) de Watkins Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à 18.001EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro d'immatriculation B 163911 (la Société).

La Société a été constituée le 19 septembre 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) n° 2891 en date du 25 novembre 2011. Les statuts de la Société

(les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 3 mai 2012 suivant un acte du notaire instrumentaire, publié au Journal Officiel n°1526 du 19 juin 2012.

#### A COMPARU:

WATKINS LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social sis 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni, et immatriculé auprès du Companies House of the United Kingdom sous le numéro d'immatriculation SL9336 (Watkins LP),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Mme Sophie HENRYON, employée, ayant son domicile professionnel sis 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de Watkins LP et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Conformément au procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance de la Société tenue le 25 avril 2014 et au procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance de Redpier Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 18.001EUR, et immatriculée auprès du Registre sous le numéro d'immatriculation B 163893 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société, les Sociétés Fusionnantes) en date du 25 avril 2014, les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes (ensemble, les Conseils de Gérance) ont décidé d'approuver la réalisation d'une fusion normale entre la Société, en tant que société absorbante, et la Société Absorbée, en tant que société absorbée, par voie d'absorption de cette dernière par la première (la Fusion), conformément aux stipulations d'un projet commun de fusion en date du 25 avril 2014 préparé par les Conseils de Gérance conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et publié au Journal Officiel numéro 1079 du 29 avril 2014 (le Projet de Fusion).

Watkins LP, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte que:

I. la totalité des 18.001 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à 18.001 EUR, sont présentes ou dûment et valablement représentées de sorte que Watkins LP peut valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-dessous);

II. Watkins LP a été convoqué afin de délibérer sur les éléments figurant à l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

1. Constatation de l'accomplissement de l'ensemble des formalités prévues à l'article 267 de la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

2. Approbation de la fusion normale entre la Société et Redpier Holdings S.à r.l. par voie d'absorption de cette dernière par la Société sans liquidation de Redpier Holdings S.à r.l.;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 8.775 EUR afin de porter celui-ci de son montant actuel de 18.001 EUR, représenté par 18.001 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, à un montant de 26.776 EUR, par la création et l'émission de 8.775 nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominal de 1 EUR chacune, qui seront entièrement souscrites par Redpier LP en contrepartie de l'apport de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de Redpier Holdings S.à r.l. à la Société, qui aura lieu dans le cadre de la fusion susmentionnée, ayant une valeur d'actif net de 2.511.504 EUR;

4. Autorisation et approbation de la modification de l'article 5.1 des statuts de la Société en vue d'y refléter l'augmentation de capital de la Société susmentionnée;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés avec pouvoir donné à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement avec tout pouvoir de substitution à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises par la Société dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes les formalités requises, nécessaires et/ou utiles y afférentes; et

6. Divers.

III. qu'après avoir dûment considéré l'Ordre du Jour, l'Assemblée Générale a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale reconnaît avoir pris connaissance des documents visés à l'article 267 (1) a) et b) de la Loi, qui sont les suivants:

1. le Projet de Fusion; et

2. les comptes annuels de la Société pour les exercices sociaux clos au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale confirme que, conformément aux dispositions de l'article 267 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus ont été mis à sa disposition ainsi qu'à la disposition de REDPIER LP, un limited partnership constitué et existant

selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social sis 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni, et immatriculé auprès du Companies House of the United Kingdom sous le numéro d'immatriculation SL9335 (Redpier LP), au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant l'adoption des présentes résolutions.

L'Assemblée Générale reconnaît que, conformément aux dispositions de l'article 265 (3) de la Loi, Watkins LP a entièrement renoncé à l'obligation pesant sur le conseil de gérance de la Société, de (i) préparer un rapport écrit détaillé établi à l'intention de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, expliquant le Projet de Fusion et exposant les motifs juridiques et économiques du Projet de Fusion, en particulier le rapport d'échange des parts sociales, conformément à l'article 265 (1) de la Loi et (ii) fournir les informations visées à l'article 265 (2) de la Loi concernant tout changement important de l'actif et du passif ayant eu lieu entre la date de la préparation du Projet de Fusion et la date de l'adoption des résolutions de l'associé unique respectif, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, se prononçant, entre autres, sur l'approbation du Projet de Fusion.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 266 (5) de la Loi, Watkins LP a entièrement renoncé aux exigences d'audit de la section XIV de la Loi, en ce compris, afin d'éviter tout doute, l'obligation de faire procéder à l'examen du Projet de Fusion par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s) et la préparation de rapports écrits par ledit (lesdits) expert(s) indépendant(s) à l'intention de l'associé unique ou, le cas échéant, des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes relativement à, entre autres, la détermination du rapport d'échange, conformément aux dispositions de l'article 266 (1) de la Loi.

En considération de ce qui précède, l'Assemblée Générale constate que l'ensemble des formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment respectées.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'approuver la Fusion et le Projet de Fusion y relatif, tels que décrits ci-dessus.

L'Assemblée Générale approuve en outre que l'ensemble des opérations et transactions de la Société Absorbée, qui sont ou ont été réalisées ou accomplies par la Société Absorbée depuis le 1 janvier 2014, sont réputées d'un point de vue comptable comme étant ou ayant été réalisées ou accomplies par la Société.

L'Assemblée Générale approuve également que la Fusion sera effective (i) entre les Sociétés Fusionnantes à la date des résolutions de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, se prononçant sur la Fusion et (ii) à l'égard des tiers à compter de la publication des résolutions de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, au Journal Officiel (la Date d'Effet).

En conséquence de la réalisation de la Fusion et avec effet à compter de la Date d'Effet, l'Assemblée Générale constate:

- (i) la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée au bénéfice de la Société;
- (ii) la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée; et
- (iii) l'émission des Nouvelles Parts Sociales (tel que ce terme est défini ci-dessous) à Redpier LP, tel que décidé par la troisième résolution ci-dessous du présent procès-verbal de l'Assemblée Générale.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société en contrepartie de l'apport de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée à la Société, qui aura lieu dans le cadre de la fusion susmentionnée, ayant une valeur d'actif net de 2.511.504 EUR.

L'Assemblée Générale décide en outre d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 8.775 EUR afin de porter celui-ci de son montant actuel de 18.001 EUR, représenté par 18.001 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, à un montant de 26.776 EUR, par la création et l'émission de 8.775 nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

L'Assemblée Générale décide également de prendre acte et d'approuver l'allocation d'un montant de 2.502.729 EUR au crédit du compte 112 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes de fusion de la Société.

#### *Souscription - Paiement*

Redpier LP, dûment et valablement représenté pour les besoins de la présente par Mme Sophie HENRYON, employée, ayant son domicile professionnel sis 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur -Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare par la présente souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales seront entièrement payées par Redpier LP par l'apport de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée à la Société, qui sera réalisée dans le cadre et pour les besoins de la Fusion, ayant une valeur d'actif net de 2.511.504 EUR (l'Apport).

L'Apport devra être apporté à la Société et alloué de la manière suivante:

- (i) un montant de 8.775 EUR au compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit de la Société; et

(ii) un montant de 2.502.729 EUR au compte 112 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes de fusion de la Société.

Il résulte de ce qui précède que toutes les Nouvelles Parts Sociales, représentant un prix de souscription total de 2.511.504 EUR, ont été entièrement souscrites par Redpier LP à la Société suite à la réalisation de l'Apport.

A la suite de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société, telle que décrite ci-dessus, l'Assemblée Générale prend expressément acte de ce que le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de 26.776 EUR, sera détenu dans les proportions suivantes:

(i) 18,001 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, seront détenues par Watkins LP; et

(ii) 8,775 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, seront détenues par Redpier LP.

Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée Générale prend acte et approuve le fait que Redpier LP devra désormais être considéré comme un nouvel associé de la Société, participer à l'Assemblée Générale et voter sur les points restant à l'Ordre du Jour en sa qualité de nouvel associé de la Société, s'étant déclaré dûment informé à cet effet.

#### *Déclaration*

En vertu de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a vérifié et atteste de l'existence et de la validité (i) des actes légaux et des formalités requises à accomplir par la Société et (ii) du Plan de Fusion.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital de la Société susmentionnée et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société s'élève à 26.776 EUR (vingt-six mille sept cent soixante-seize euros) divisé en 26.776 (vingt-six mille sept cent soixante-seize) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Parts Sociales). Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs des Parts Sociales et «Associé» doit être interprété conformément.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés et par la présente, donne procuration et autorise tout gérant de la Société, et tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun d'eux agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution par sa seule signature, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registres des parts sociales de la Société, y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre, l'émission des Nouvelles Parts Sociales telle que décrite ci-dessus, de veiller à toute formalité en relation avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales auprès du registre et à la publication afférente dans le Journal Officiel et plus généralement d'accomplir toute formalité qui pourrait être requise, nécessaire et/ou simplement utile en relation avec et au vue de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2014. Relation: EAC/2014/7843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014082724/340.

(140096950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

### **Finest Italian Food, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 187.662.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Walter PRETE, employé privé, né à Luxembourg, le 19 septembre 1991, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

2.- Madame Rita LONGO, employée privée, née le 07 mars 1968 à Carovigno (Italie), demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 04 juin 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités d'enregistrement

Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionnés ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparants, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet principal l'exploitation d'un restaurant et d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «FINEST ITALIAN FOOD».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.



**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant de catégorie A ou d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

*Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Rita LONGO, pré-qualifiée, .....	51 parts
- Monsieur Walter PRETE pré-qualifié, .....	49 parts
TOTAL: cent parts sociales .....	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Walter PRETE, prénommé.
- 3.- Est nommé gérant de catégorie B de la société pour une durée indéterminée:
  - Madame Rita LONGO, prénommée.
- 4.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle d'un gérant de catégorie A ou d'un gérant de catégorie B.
- 5.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à: L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. PRETE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2014. Relation: DIE/2014/7312. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014082247/160.

(140097001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

**Goldman Sachs Lux Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.126.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of Goldman Sachs Lux Investment Funds (the “Company”), a public limited company (“société anonyme”) having its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company with variable share capital (“société d’investissement à capital variable”) governed by the law of December 13 February 2007 on specialized investment funds (the “2007 Law”), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 5 June 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1552 on 29 June 2013.

The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have last been amended by a deed of 14 February 2014 by Maître Henri Hellinckx, prenamed, and published in the Mémorial of 13 March 2014, number 654.

The Meeting is opened at the registered office of the Company, at 3:30 p.m. (Luxembourg time) under the chair of Mr. Silvano Del Rosso, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs. Louise Chiappalone, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Jean-Baptiste Simba, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. All the shares being registered shares, the present meeting has been convened by notices containing the agenda, sent to the shareholders by registered mail on 6 May 2014.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

III. As it appears from the attendance list, out of 20,281,964 outstanding shares, 406,697 shares are present or represented at the present Meeting so that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the Agenda (as such term is defined below).

A first Meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the Agenda, was held on 29 April 2014 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to articles 67 and 67-1 of the law on commercial companies of 10 August 1915, the present Meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV. That this Meeting was initially scheduled at 10:30 a.m (Luxembourg time) and has been postponed to 3:30 p.m. (Luxembourg time) due to organisational issues.

V. That the agenda of the Meeting (the “Agenda”) is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment to article 7 “Issue of Shares” (Paragraph 4) and to article 11 “Calculation of Net Asset Value per Share” (Section I, 7):

to take into account the role of the alternative investment fund manager in determining the policy applicable to the Company’s net asset value.

2. Addition to article 11 “Calculation of Net Asset Value per Share” (Section I, 7(j)):

to enable the Board of Directors to determine the value of other future assets in accordance with the relevant valuation principles and procedures.

3. Amendment to article 11 “Calculation of Net Asset Value per Share” (Section II, 6):

to include that fees and expenses incurred by the alternative investment fund manager in respect of filing with government or competent authorities shall be considered, along with the investment adviser’s fees and expenses (already covered in the current Articles), as liabilities of the Company as a result of the amendment of article 18 (see below).

4. Amendment to article 18 “Investment Adviser”:

to (i) rename the article “Alternative Investment Fund Manager”; and (ii) to reflect the appointment of a Goldman Sachs entity as the Company’s alternative investment fund manager. The provision includes the ability to terminate the appointment of such entity by the Board of Directors or the general meeting of shareholders, as well as for the consequences of such termination on the Company’s name.

5. Amendment to article 19 “Conflicts of interest” (Paragraph 3):

to include reference to the alternative investment fund manager as a result of the amendment of article 18 (see above).

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

#### *First Resolution*

The Meeting decides to amend article 7 “Issue of Shares” (Paragraph 4) so as to read as follows:

“Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class in the relevant series, as the case may be, within the relevant Portfolio as determined in compliance with Article 11 hereof as of such Valuation Day. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a period as determined from time to time by the board of directors and disclosed for each Portfolio/class of shares

in the sales documents for the shares of the Company. The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.”.

#### *Second resolution*

The Meeting decides to amend article 11 "Calculation of Net Asset Value per Share" (Section I, 7) so as to read as follows:

“(d) the liquidating value of futures, forward or options contracts not traded on a stock exchange or on Regulated Markets, or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The value of futures, forward or options contracts traded on a stock exchange or on Regulated Markets, or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement or closing prices as applicable to these contracts on a stock exchange or on Regulated Markets, or on other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a future, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as deemed fair and reasonable;”

[...]

“(i) Units or shares of an open-ended Underlying Funds (as such term is defined in the sales documents of the Company) will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Company on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended Underlying Funds will be valued at their last available stock market value;”.

#### *Third Resolution*

The Meeting decides to add the following paragraph to article 11 "Calculation of Net Asset Value per Share" (Section I, 7(j)):

“(j) the value of other assets will be determined prudently and in good faith by and under the direction of the board of directors in accordance with the relevant valuation principles and procedures.”.

#### *Fourth Resolution*

The Meeting decides to amend article 11 "Calculation of Net Asset Value per Share" (Section II, 6) so as to read as follows:

“all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees and expenses payable to its investment managers or investment advisers, including performance fees, fees and expenses payable to its approved statutory auditor and accountants, Custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative, registrar and transfer agents, listing agent, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors (if any) and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable traveling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, fees and expenses (incurred by the Company or by the investment adviser or alternative investment fund manager referred to in Article 18, or their delegates, and relating to the Company) in respect of any filing obligation to any government or regulatory body with competent authority, fees and expenses relating to reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, commissions and brokerage fees incurred with respect to the Company's investments, withholding tax, stamp duty or other taxes on the investments of the Company, interest on borrowings and bank charges incurred in negotiating, effecting or varying the terms of such borrowings, any commissions charged by intermediaries in relation to an investment in the Company. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratable for yearly or other periods.”.

#### *Fifth Resolution*

The Meeting decides to amend article 18 “Investment Adviser” so as to read as follows:

“ **Art. 18. Alternative Investment Fund Manager.** Any entity of the Goldman Sachs group may be appointed as the Company's alternative investment fund manager (“AIFM”) as defined in the EU Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers. Without prejudice to the board of directors' right to terminate the appointment of the AIFM, a replacement of an entity of the Goldman Sachs group by an entity which is not part of the Goldman Sachs group may be decided by the affirmative vote of the holders of at least 50% of the shares of the Company, present or represented at a general meeting of shareholders at which the holders of at least 50% of the shares issued and outstanding in the Company are present and represented and voting.

Such quorum and majority requirements must be met by any general meeting of shareholders convened for such purpose.

In the event of termination of the alternative investment fund management agreement concluded with an entity of the Goldman Sachs group in any manner whatsoever, the Company shall change its name forthwith upon request of such entity of the Goldman Sachs group to a name not resembling the one specified in Article 1 hereof.”

*Sixth Resolution*

The Meeting decides to amend article 19 “Conflicts of interest” (Paragraph 3) so as to read as follows:

“The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the investment adviser or the alternative investment fund manager referred to in Article 18, the Custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.”

There being no further business on the agenda, the Meeting closes at 3.45 p.m. The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English. In accordance with the provisions of article 26(2) of the 2007 Law, no French or German translation is attached.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, to the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: L. CHIAPPALONE, J.-B. SIMBA, S. DEL ROSSO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24834. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014082293/148.

(140097142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

**Domaine Viticole DECKER-WEYRICH S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 7, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg E 1.368.

L’an deux mille quatorze,

le trois avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Michel DECKER, ingénieur, né à Luxembourg, le 08 juin 1952, demeurant au 61, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg;

2.- Madame Mariette DECKER, sans état particulier, née à Luxembourg, le 11 septembre 1956, demeurant au 19, rue du Village, L-6585 Steinheim;

3.- Monsieur Charles DECKER, viticulteur, né à Luxembourg, le 20 août 1959, demeurant au 7, route de Mondorf, L-5441 Remerschen; et

4.- Madame Martine DECKER, docteur en informatique, née à Luxembourg, le 03 octobre 1960, demeurant 16, rue Charlemagne, F-75004 Paris (France).

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

*Exposé préliminaire*

1.- Qu'ils sont les quatre (4) seuls et uniques associés actuels de la société «Domaine Viticole DECKER-WEYRICH S.C.I.» (la «Société»), une société civile, établie et ayant son siège social au 7, route de Mondorf, L-5441 Remerschen, constituée suivant acte notarié dressé par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 avril 1996, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 08 août 1996, sous le numéro 381 et page 18267;

2.- Que lors de l'acte de constitution de la Société, les trois mille (3'000) parts d'intérêt (les «Parts») représentant l'intégralité du capital social de la Société, furent réparties entre les anciens associés, Monsieur René DECKER et son épouse Madame Marie dite Maisy WEYRICH, ayant demeuré en dernier lieu au 7, route de Mondorf, L-5441 Remerschen, à concurrence de mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (1'494) Parts, chacun et les associés existants, Michel, Mariette et Martine, les DECKER, chacun d'entre eux à raison de quatre (4) Parts.

3.- Que suite à une réduction du capital social de la Société, dressée sous forme d'un acte notarié par le prédit notaire Paul DECKER, en date du 29 juillet 1997 et dont un extrait fut publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 11 novembre 1997, sous le numéro 628 et page 30122, les deux mille cent vingt-huit (2'128) Parts et représentant, après cette réduction de capital, un capital social souscrit converti en euros de CENT CINQUANTE-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ virgule VINGT-DEUX SOIXANTE-DEUX EUROS (158'255,2262 EUR) furent réparties entre les mêmes anciens associés, les époux René DECKER-Maisy WEYRICH à raison de mille cinquante-huit (1'058) Parts pour chacun d'eux, soit deux mille cent seize (2'116) Parts au total et les autres associés, Michel, Mariette et Martine, les DECKER, chacun d'entre eux à raison de quatre (4) Parts.

4.- Que suite au décès de Monsieur René DECKER, survenu à Luxembourg, le 08 avril 2002 et au décès de Madame Marie dite Maisy WEYRICH survenu à Echternach, le 10 décembre 2010, les deux mille cent seize (2'116) Parts détenues par eux sont échues à leurs quatre (4) enfants, Michel, Mariette, Martine et Charles, les DECKER, à raison d'un quart (1/4) indivis en pleine propriété à chacun, soit cinq cent vingt-neuf (529) Parts pour chacun.

5.- Que suite à tout ce qui précède, les deux mille cent vingt-huit (2'128) Parts représentant l'entière du capital social actuel de la Société se trouvent réparties entre les quatre (4) associés existants ci-après et dans la proportion suivante:

(i) Monsieur Michel DECKER, né à Luxembourg, le 08 juin 1952, demeurant au 61, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg,

à concurrence de cinq cent trente-trois (533) Parts;

(ii) Madame Mariette DECKER, née à Luxembourg, le 11 septembre 1956, demeurant au 19, rue du Village, L-6585 Steinheim,

à concurrence de cinq cent trente-trois (533) Parts;

(iii) Madame Martine DECKER, née à Luxembourg, le 03 octobre 1960, demeurant 16, rue Charlemagne, F-75004 Paris (France),

à concurrence de cinq cent trente-trois (533) Parts; et

(iv) Monsieur Charles DECKER, né à Luxembourg, le 20 août 1959, demeurant au 7, route de Mondorf, L-5441 Remerschen;

à concurrence de cinq cent vingt-neuf (529) Parts.

Ceci exposé, les associés prémentionnés, représentant ainsi l'intégralité du capital social de la Société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que, suite au décès des époux René DECKER-Maisy WEYRICH, mentionné au point 4.- de l'exposé ci-avant, l'article CINQ (5) des statuts de la Société est à modifier et aura dorénavant la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ virgule VINGT-DEUX SOIXANTE-DEUX EUROS (158'255,2262 EUR) divisé en deux mille cent vingt-huit (2'128) parts d'intérêt d'une valeur nominale de SOIXANTE-QUATORZE virgule TRENTE-SIX QUATRE-VINGTS EUROS (74,3680 EUR) chacune et réparties entre les associés ci-après de la manière suivante:

1) Monsieur Michel DECKER, né à Luxembourg, le 08 juin 1952, demeurant au 61, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg,

à concurrence de cinq cent trente-trois (533) parts d'intérêt;

2) Madame Mariette DECKER, née à Luxembourg, le 11 septembre 1956, demeurant au 19, rue du Village, L-6585 Steinheim,

à concurrence de cinq cent trente-trois (533) parts d'intérêt;

3) Madame Martine DECKER, née à Luxembourg, le 03 octobre 1960, demeurant 16, rue Charlemagne, F-75004 Paris (France),

à concurrence de cinq cent trente-trois (533) parts d'intérêt; et

4) Monsieur Charles DECKER, né à Luxembourg, le 20 août 1959, demeurant au 7, route de Mondorf, L-5441 Remerschen;

à concurrence de cinq cent vingt-neuf (529) parts d'intérêt.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que la Société aura dorénavant une durée déterminée et DECIDE de la fixer au 15 septembre 2024 et de supprimer la faculté de dénonciation y prévue.

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 4.** «La durée de la société est fixée au 15 septembre 2024.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de modifier les articles TREIZE (13), QUATORZE (14) et SEIZE (16) des statuts de la Société, qui auront désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 13.** «Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés représentant la moitié des parts émises est présente ou représenté.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins de quatre cinquièmes (4/5) des associés représentant les quatre cinquièmes (4/5), soit 80% de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.»

**Art. 14.** «Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf si l'assemblée est appelée à délibérer sur un changement des statuts, les décisions devront être prises à la majorité des quatre cinquièmes (4/5).

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.»

**Art. 16.** «L'assemblée générale statuera à la majorité des quatre cinquièmes (4/5) des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales, de dissolution, de fusion ou de scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.»

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Michel DECKER, Mariette DECKER, Charles DECKER, Martine DECKER, Jean-Joseph WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4858. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014053684/109.

(140061547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**Ice Man SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 134.533.

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ICE MAN SA de L-1521 Luxembourg, 139, Rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 134 533, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 4 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 134 du 17 janvier 2008, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 29 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2519 du 19 novembre 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Alain LE NENAN, clerc de notaire, demeurant à Herserange (France), qui désigne comme secrétaire Alice GOMES, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour

- Modification de l'objet social

- Modification de l'article 4 des statuts

- Prorogation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elle étend l'objet social à la promotion immobilière, l'achat, la vente et la gestion de toutes sortes d'immeubles.

*Seconde résolution*

Elle modifie l'article 4 des statuts et lui donne la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un restaurant avec vente à emporter et à livrer et débit de boissons alcooliques et non alcooliques;
- toutes sortes de transactions immobilières, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- la promotion immobilière, l'achat, la vente et la gestion de toutes sortes d'immeubles; ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

*Troisième résolution*

Elle proroge les mandats de Nico LANTER, ingénieur-technicien, né à Luxembourg, le 31 janvier 1949, demeurant à L-8140 Bridel, 58, rue de Luxembourg, dans sa fonction d'administrateur et celui de LUX-AUDIT S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 25 797, dans sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Le Nénan, Gomes, Schill et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 7 avril 2014. Relation LAC/2014/16458. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014054648/56.

(140062689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Immobiliare SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 129.222.

---

En tant que représentante de la société CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD SA, je vous informe de ma démission en qualité de commissaire aux comptes de la société IMMOBILIARE SA - 10 Rue de l'Avenir L-3895 FOETZ RCB N° 129 222 avec effet au 31.12.2012.

ESCH/ALZETTE, le 16.04.2014.

Cabinet Comptable et Fiscal du Sud Sa

BIAGIONI Liviana

Référence de publication: 2014055366/13.

(140063489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.826.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014055368/11.

(140063911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---